

# Rapport de gestion 2013

90<sup>e</sup> exercice



Couverture : Château de Lucens

Ce rapport de gestion est imprimé sur du papier composé à 60 % de papier recyclé FSC et à 40 % de fibres fraîches certifiées FSC.

# Sommaire

<b>5</b>	<b>Message du président</b>
<b>7</b>	<b>Prévoyance professionnelle</b>
7	Effectif
11	Ressources et prestations
<b>13</b>	<b>Gestion de la fortune</b>
<b>27</b>	<b>Degré de couverture et frais d'administration</b>
<b>29</b>	<b>Bilan au 31 décembre</b>
<b>30</b>	<b>Compte d'exploitation</b>
<b>32</b>	<b>Annexe aux comptes</b>
32	1. Bases et organisation
33	Conseil d'administration
34	2. Membres actifs et pensionnés
36	3. Nature de l'application du but
37	4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes
39	5. Couverture des risques
46	6. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements
54	7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation
56	8. Demandes de l'autorité de surveillance
56	9. Autres informations relatives à la situation financière
56	10. Evénements postérieurs à la date du bilan
<b>57</b>	<b>Attestation de l'expert de la Caisse</b>
<b>58</b>	<b>Rapport de l'organe de contrôle</b>
<b>60</b>	<b>Rapport de la Commission des comptes</b>
<b>61</b>	<b>Inventaires</b>
61	Liste des immeubles par district
62	Liste des employeurs - communes, services et institutions
<b>67</b>	<b>Ordre du jour de l'Assemblée annuelle des délégués</b>



## Message du président

L'Assemblée des délégués du mois de juin aura sans conteste été le moment fort de l'année 2013 pour le Conseil d'administration. Réunis à Epalinges, 684 délégués présents ou représentés ont accepté à une très forte majorité les nouveaux Statuts de la CIP qui lui permettent de poursuivre son activité selon le système financier de la capitalisation partielle.

Ce brillant résultat est le fruit d'un engagement très important dont ont fait preuve les membres de la commission de révision des Statuts, du Conseil d'administration et les collaborateurs de la gérante, Retraites Populaires, durant le deuxième semestre de 2012 et le premier de 2013.

Dans ce contexte de changement, un soin tout particulier a été apporté à l'information donnée aux délégués. De multiples séances d'information ont été organisées, permettant aux très nombreux délégués qui les ont suivies de se renseigner sur les enjeux et les conséquences de la votation de juin. Ils ont ainsi pu se forger une opinion et prendre la décision adéquate le moment venu.

Je tiens à remercier chaleureusement toutes les personnes qui ont consacré du temps à informer ou à se renseigner sur les modifications proposées, et qui ont été les acteurs de cette réussite.

Le 2 juillet 2013, le Grand Conseil a ensuite adopté, à l'unanimité, le nouveau Décret légitimant l'existence de notre Caisse. Et le 24 octobre, c'est au tour de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale de délivrer sa décision autorisant la CIP à poursuivre son activité selon le système de la capitalisation partielle.

Le second semestre a ainsi pu être mis à profit par la gérante pour préparer la mise en application du nouveau plan de prévoyance dont les effets ont pris naissance le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Pour rappel, les principales modifications intervenues sont les suivantes :

- Augmentation de la durée de cotisation de 36 à 40 ans pour obtenir les pleins droits à la retraite.
- Report de 62 à 63 ans de l'âge terme.
- Report de 22 à 23 ans de l'âge d'entrée dans la Caisse.
- Maintien de la possibilité de prendre une retraite anticipée dès l'âge de 58 ans mais avec l'instauration d'une réduction de rente de 6 % par année d'anticipation.
- Augmentation de 3 à 10 ans de la durée sur laquelle les derniers salaires sont pris en compte pour calculer les prestations.

Pour atténuer les efforts consentis par les assurés, des mesures transitoires et compensatoires ont été instaurées pour tous les assurés déjà dans la Caisse au 31 décembre 2013, à savoir :

- Droits acquis au 31.12.2013: montants garantis pour le calcul de la rente invalidité et décès.
- Conversion des années de cotisations déjà effectuées dans l'ancien plan et octroi d'années supplémentaires dans le nouveau.
- Octroi d'un capital compensatoire crédité dans un nouveau compte individuel de préfinancement pour les assurés pouvant prétendre aux pleins droits selon l'ancien plan.
- Seuls les salaires cotisants à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014 sont pris en compte pour calculer la moyenne des salaires servant à déterminer la rente.

D'autres modifications également favorables aux assurés ont été apportées. Elles concernent notamment le droit au supplément temporaire, à l'avance sur AVS, et certains délais ont été raccourcis, en particulier pour solliciter l'avance sur AVS, obtenir une partie de la prestation en capital ou procéder à un rachat d'années de cotisation.

Il paraît également indispensable de rappeler que les employeurs ont accepté de verser une cotisation supplémentaire annuelle de recapitalisation de 3 % des salaires assurés, durant 17 ans.

Enfin, la réserve pour indexation future des rentes a été dissoute à titre de contribution partielle des rentiers à l'effort commun.

Faisant suite au changement du plan de prévoyance, le contenu du site et la documentation publiée sur [www.cipvd.ch](http://www.cipvd.ch) ont été mis à jour. Des simulateurs y sont également à disposition pour permettre à chaque assuré de planifier sa retraite ou d'étudier les possibilités de rachat depuis chez soi.

En parallèle de cette actualité très riche, l'activité habituelle de la Caisse ne s'est pas pour autant arrêtée et ce rapport de gestion en relate les éléments de manière détaillée.

Un éclairage particulier doit être apporté sur la performance nette des actifs placés qui atteint 9,2 % (10 % en performance brute) en 2013, se situant ainsi largement au-dessus des indices de référence. Cet excellent résultat est bien entendu le fruit de la bonne tenue des marchés financiers. Toutefois une partie du mérite revient aussi à la qualité de gestion des placements apportée par la Division investissements de Retraites Populaires.

Cette performance fait progresser le taux de couverture de la Caisse au 31 décembre 2013. Calculé avant changement des bases techniques et du plan de prévoyance, il atteint 73,92 %. Toutefois, pour permettre à l'avenir de suivre plus aisément le respect du chemin de recapitalisation défini pour atteindre 80 % en 2052, le Conseil a décidé de présenter la situation de couverture et les comptes au 31 décembre 2013 en appliquant les nouvelles dispositions en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Dans ces conditions le taux de couverture est ramené à 68,79 % et est supérieur au taux minimum de 61 % fixé pour 2013 dans le plan de financement.

En accord avec l'expert en prévoyance, le Conseil a également saisi l'opportunité de cet excellent résultat pour créer une nouvelle provision destinée à préfinancer le coût issu de l'abaissement futur de notre taux technique. Elle est calculée en se basant sur une diminution du taux de 3,25 à 3 % et est intégralement constituée par l'attribution de CHF 82 millions au bouclage 2013.

Les nouveaux Statuts apportent, entre autres, une modification importante pour l'activité du Conseil d'administration. Avec le retrait complet de la surveillance de la Caisse par le Canton, il n'y a plus de délégué de l'Etat au Conseil d'administration. Le Conseil tient à faire part de son immense gratitude aux différents délégués du Canton qui ont siégé en son sein, pour les conseils judicieux qu'ils lui ont apportés et la surveillance déployée, toujours dans un esprit positif durant toutes ces années. C'est bien entendu plus particulièrement à Mme Gladys Laffely Maillard, dernière déléguée en activité et qui a cessé sa fonction au 31 décembre 2013 après avoir présidé l'importante révision des Statuts, que ces chaleureux remerciements sont adressés.

Dotée de nouvelles dispositions statutaires et réglementaires conformes à la législation fédérale et d'une bonne situation financière, la CIP est prête à affronter les défis qui attendent les caisses de prévoyance ces prochaines années.

Le Conseil, toujours judicieusement conseillé et épaulé par la direction et les collaborateurs de Retraites Populaires, poursuivra sans relâchement son activité visant une gestion optimale de la Caisse. Je tiens à les remercier tous chaleureusement pour leur engagement et l'excellent esprit qui anime les séances ainsi que les échanges.

Didier Tenthorey  
Président

## Prévoyance professionnelle

### Effectif

#### Employeurs

Deux nouveaux employeurs se sont affiliés en 2013, conformément à l'art. 5 des Statuts :

- Association scolaire intercommunale de La Sarraz-environs et Veyron-Venoge
- Hôpital Riviera-Chablais, Vaud Valais : issu de la fusion entre l'Hôpital Riviera site de Montreux et l'Hôpital du Chablais

Treize employeurs ont dénoncé leur contrat :

- Ensemble hospitalier de la Côte – Hôpital d'Aubonne
- Maison de Repos de Corcelles-près-Concise
- Hôpital de Moudon
- Fédération des hôpitaux vaudois
- Ensemble hospitalier de la Côte, EMS les Pâquis
- Ensemble hospitalier de la Côte – Ecole des soins infirmiers

- Etablissement scolaire primaire et secondaire, Oron-Palézieux
- Groupement scolaire du Cercle de Saint-Saphorin
- Association « Les Pinceaux Magiques »
- Etablissement scolaire Bercher-Pailly
- EPS Echallens – Poliez-Pittet
- Etablissement scolaire de Gimel et environs
- Triage forestier intercommunal d'Aubonne au Marchairuz

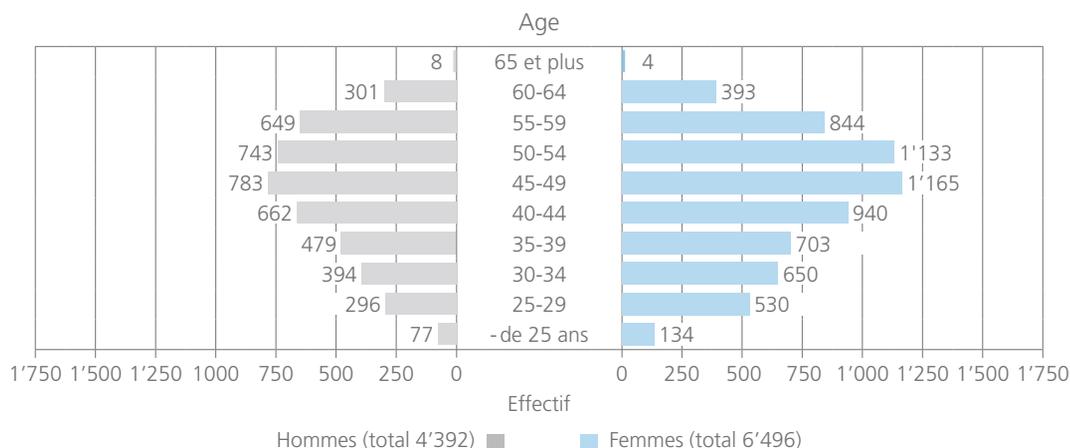
Huit de ces contrats ne contenaient plus de personnes assurées et deux ont fusionnés pour devenir l'Hôpital Riviera-Chablais, Vaud Valais. Aucun employeur n'a quitté la Caisse en raison du changement des Statuts. Ainsi, à fin 2013 la Caisse compte 302 employeurs affiliés.

#### Actifs

Pour 2013, nous enregistrons une augmentation nette de l'effectif de 281 unités portant l'effectif global à 11'466 assurés au 1<sup>er</sup> janvier 2014 (10'888 au plan ordinaire, 150 au plan risques, 428 au plan LPP minimum). Le mouvement des assurés par plan est détaillé sous chiffre 2.1 de l'annexe aux

comptes. Nous relevons que l'âge moyen des assurés du plan ordinaire reste stable. Il se situe à 45 ans et 5 mois à la fin de l'année. L'âge moyen des hommes a augmenté d'un mois pour atteindre 45 ans et 11 mois, et celui des femmes est passé de 45 ans et 2 mois à 45 ans et 1 mois.

Répartition des assurés du plan ordinaire selon la classe d'âge et le sexe au 1<sup>er</sup> janvier 2014



Répartition par classe d'âge et caractéristiques des assurés du plan ordinaire au 1<sup>er</sup> janvier 2014

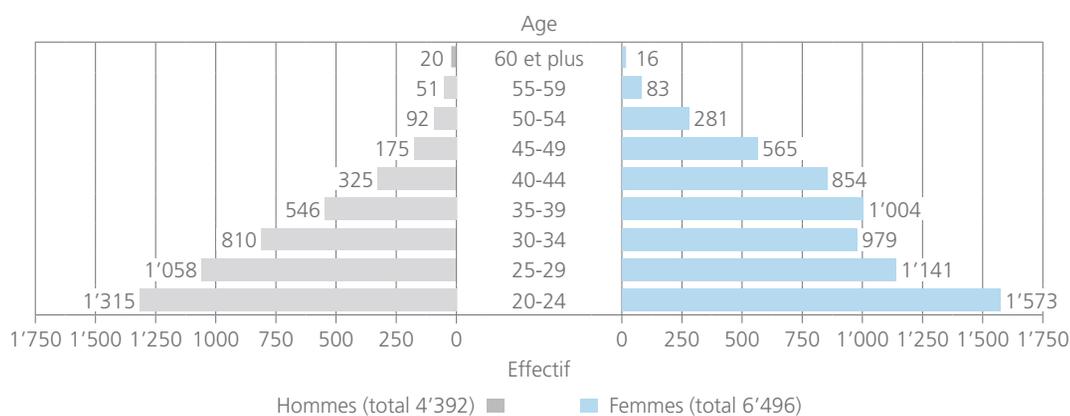
Effectif	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64	65 et plus	Effectif total	Âge moyen*	Degré moyen d'activité	Nombre de postes à 100%
Hommes	77	296	394	479	662	783	743	649	301	8	4'392	45.11	94.35	4'143.98
Femmes	134	530	650	703	940	1'165	1'133	844	393	4	6'496	45.01	70.08	4'552.40
<b>Total</b>	<b>211</b>	<b>826</b>	<b>1'044</b>	<b>1'182</b>	<b>1'602</b>	<b>1'948</b>	<b>1'876</b>	<b>1'493</b>	<b>694</b>	<b>12</b>	<b>10'888</b>	<b>45.05</b>	<b>79.87</b>	<b>8'696.39</b>
Total 01.01.2013	271	703	1'004	1'170	1'607	1'947	1'781	1'431	685	15	10'614	45.05	79.72	8'460.95

\*Les âges mentionnés sont indiqués en années et mois, par exemple 61.05 se lit 61 ans et 5 mois

En 2013, l'âge d'entrée moyen des assurés dans la Caisse, calculé en tenant compte des rachats, passe de 33 ans et 10 mois à 32 ans et 10 mois. La moyenne d'âge des hommes a diminué, passant de 32 ans et 3 mois à 31 ans et 2 mois et celle des femmes s'est abaissée d'un an pour passer de 35 ans à 34 ans en 2013. La diminution de l'âge d'entrée moyen des assurés dans la Caisse résulte des mesures

compensatoires accompagnant le changement du plan de prévoyance qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2014. En effet, les assurés présents dans la Caisse au 31 décembre 2013 ont obtenu une durée d'assurance supplémentaire provenant de la conversion des années d'assurance acquises à cette date, ce qui a eu pour effet d'abaisser l'âge moyen de l'entrée dans la Caisse.

Age des assurés du plan ordinaire à l'entrée dans la CIP (rachat compris)



## Pensionnés

L'effectif des pensionnés est en augmentation de 284 unités. Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, l'effectif global est de 5'379 pensionnés (dont 60 au plan minimum LPP et 1 au plan risques).

Au 1<sup>er</sup> janvier 2014 l'effectif des pensionnés comprend également 369 enfants et 95 invalides temporaires. Une page détaillée se trouve sous chiffre 2.2 de l'annexe.

### Âge des pensionnés au 1<sup>er</sup> janvier 2014 (plans ordinaire et risques)

Classes d'âge	Retraités		Invalides définitifs		Conjoints survivants		Effectif total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
- 40 ans	–	–	5	20	–	1	26
40-44	–	–	8	12	–	5	25
45-49	–	–	19	47	–	11	77
50-54	–	–	46	53	6	16	121
55-59	35	13	51	63	9	43	214
60-64	229	280	74	75	7	61	726
65-69	505	521	90	75	9	95	1'295
70-74	354	300	61	52	13	104	884
75-79	257	150	33	7	7	150	604
80-84	197	97	15	5	3	149	466
85-89	93	52	4	1	4	132	286
90-94	38	13	–	–	–	65	116
95-99	4	–	–	–	–	10	14
100 et +	–	1	–	–	–	–	1
<b>Total</b>	<b>1'712</b>	<b>1'427</b>	<b>406</b>	<b>410</b>	<b>58</b>	<b>842</b>	<b>4'855</b>
<b>Âge moyen*</b>	<b>72.07</b>	<b>70.05</b>	<b>64.00</b>	<b>59.07</b>	<b>68.06</b>	<b>75.11</b>	<b>70.08</b>
01.01.2013	72.06	70.04	63.06	59.09	68.06	75.11	70.08

\*Les âges mentionnés sont indiqués en années et mois, par exemple 61.05 se lit 61 ans et 5 mois

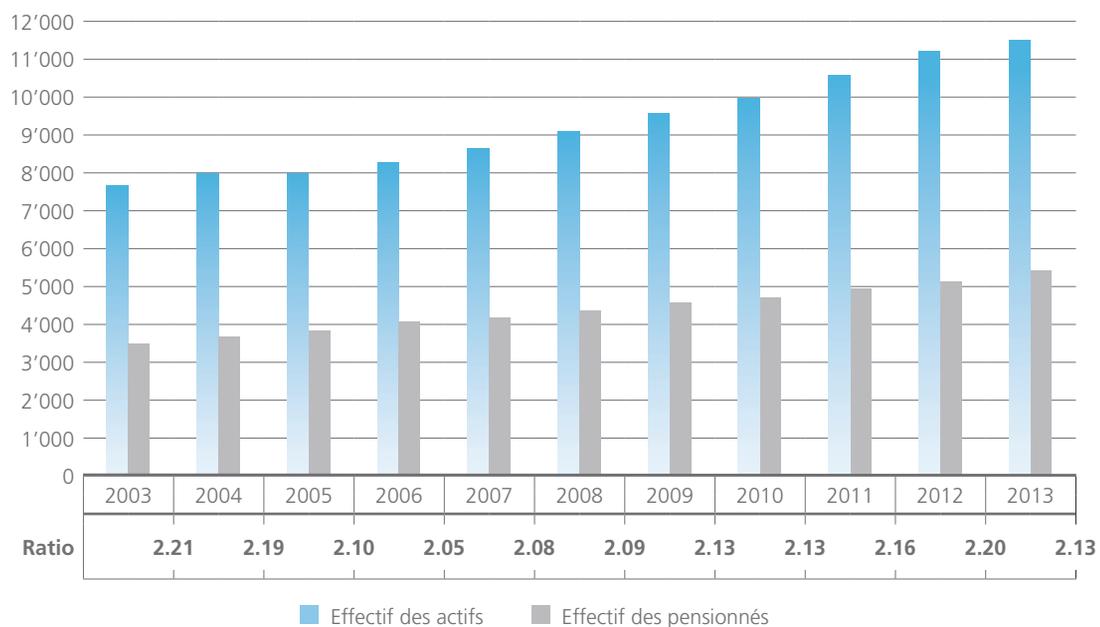
## Âge de départ à la retraite en 2013

Age de retraite	Hommes	Femmes	Effectif total
58 ans	19	8	27
59 ans	8	5	13
60 ans	6	8	14
61 ans	8	10	18
62 ans	15	28	43
63 ans	13	23	36
64 ans	3	60	63
65 ans	33	6	39
66 ans	-	1	1
67 ans	1	-	1
69 ans	1	-	1
70 ans	-	1	1
71 ans	-	1	1
<b>Total</b>	<b>107</b>	<b>151</b>	<b>258</b>
<b>Âge moyen de la retraite *</b>	<b>62.04</b>	<b>62.11</b>	<b>62.08</b>
01.01.2013	62.08	62.08	62.08

\* Les âges mentionnés sont indiqués en années et mois, par exemple 61.11 se lit 61 ans et 11 mois

## Evolution des effectifs et ratio actifs / pensionnés

en unités



## Ressources et prestations

### Ressources

Au cours de l'année 2013, les ressources ont augmenté de CHF 4,2 millions. Cette progression est due notamment à l'augmentation des cotisations et des contributions s'élevant à CHF 6,6 millions. Les remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement sont restés stables. Les rachats et apports de libre passage ont cette année diminué de CHF 2,4 millions.

L'augmentation constatée sur les cotisations et contributions résulte essentiellement de la hausse du traitement cotisant moyen et de l'accroissement du nombre d'assurés actifs.

### Prestations

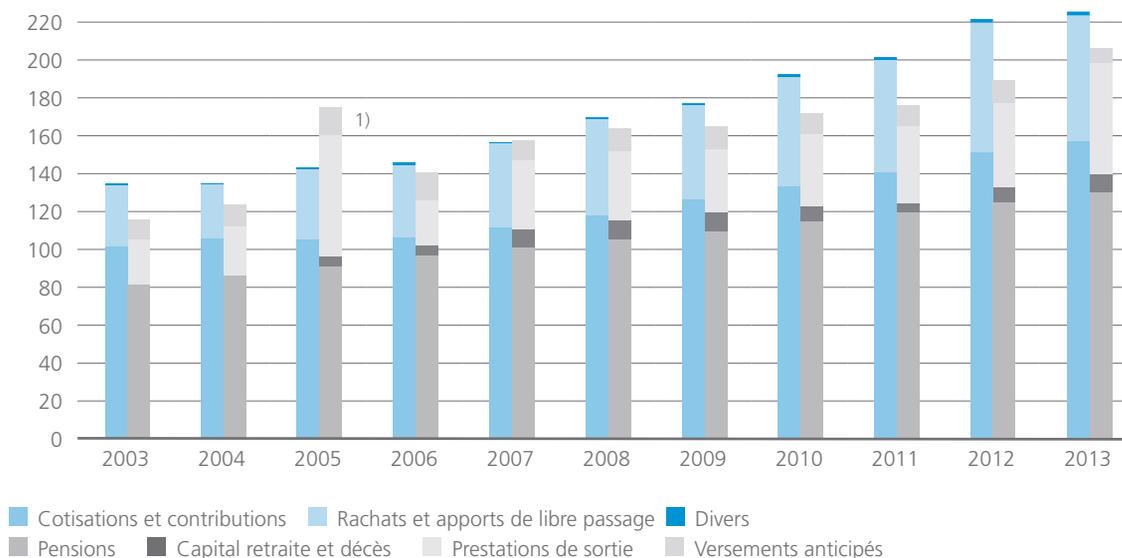
Au cours de 2013, les prestations ont enregistré une augmentation de CHF 15,8 millions.

Les pensions ont augmenté de CHF 5,6 millions s'inscrivant dans la tendance observée ces dernières années. Les prestations en capital (versées à la retraite et au décès), en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, ont progressé cette année de

CHF 1,3 million. De même, les prestations de sortie ont connu un fort accroissement de CHF 13 millions. Les versements anticipés pour l'acquisition d'un logement en propriété et ceux entraînés par un divorce ont diminué de CHF 4,1 millions. Il convient de rappeler que ces versements n'exercent aucune influence sur l'équilibre de la Caisse puisqu'ils sont assortis d'une réduction des droits des assurés concernés.

### Evolution des prestations et ressources

en millions de CHF



1) Dans le cadre du transfert EtaCom, 328 assurés sont transférés à la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud, soit CHF 36'326'474.00

Prestations mensuelles en cours au 1<sup>er</sup> janvier 2014 (plan ordinaire et plan risques)

## Prestations mensuelles en CHF

Type de prestation	Retraite	Invalidité temporaire	Invalidité définitive	Conjoint survivant	Total
Rente	7'679'751.80	105'047.50	1'300'644.25	1'333'942.80	10'419'386.35
Supplément temporaire	394'288.05	42'596.10	74'904.20		511'788.35
Avance AVS	80'698.50				80'698.50
Remboursement avance AVS	-104'056.95				-104'056.95
Enfant	54'815.20	7'976.05	59'709.00	24'251.50	146'751.75
Autres prestations	2'524.95		944.60	8'151.90	11'621.45
Fonds de solidarité	1'565.10		1'665.00	1'745.00	4'975.10
<b>Total</b>	<b>8'109'586.65</b>	<b>155'619.65</b>	<b>1'437'867.05</b>	<b>1'368'091.20</b>	<b>11'071'164.55</b>

## Nombre de prestations mensuelles

Type de prestation	Retraite	Invalidité temporaire	Invalidité définitive	Conjoint survivant	Total
Rente	3'139	95	815	900	4'949
Supplément temporaire	388	86	153		627
Avance AVS	121				121
Remboursement avance AVS	257				257
Enfant	74	44	198	53	369
Autres prestations	76		9	147	232
Fonds de solidarité	4		5	2	11
<b>Total</b>	<b>4'059</b>	<b>225</b>	<b>1'180</b>	<b>1'102</b>	<b>6'566</b>

## Gestion de la fortune

### Placements

Les articles 50ss de l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2) définissent les limites de placements pour les institutions de prévoyance. Ces normes visent à garantir la sécurité des placements, un rendement raisonnable, une répartition appropriée des risques et la couverture des besoins prévisibles de liquidités.

Le comportement des responsables des caisses de pensions doit satisfaire à des critères éthiques élevés afin de préserver de manière absolue les intérêts des assurés et des bénéficiaires de rentes. Consciente de ses responsabilités, la CIP a adopté des dispositions applicables en matière de loyauté qui sont conformes aux dispositions légales ainsi qu'à la Charte de l'Association suisse des institutions de prévoyance (ASIP) par rapport à la gestion des fonds de la prévoyance professionnelle.

Gérante de la CIP, Retraites Populaires a pris toutes les mesures nécessaires à la bonne application des dispositions légales applicables en matière d'intégrité et de loyauté. Elle s'est également engagée à respecter les principes édictés dans la Charte ASIP.

La gérante s'est en tout temps soucieuse du bien fondé et de la bonne utilisation des rétrocessions payées par ses prestataires. De ce fait, les rétrocessions font l'objet d'un contrat spécifique dûment validé par le dépositaire qui s'assure que le client, respectivement le mandant, perçoit les montants qui lui sont dus.

Classes d'actifs	Répartition en % au 31.12.2013	Allocation d'actifs en %		
		Borne inférieure	Objectif	Borne supérieure
Liquidités, créances diverses à court et moyen terme	4.6	0.0	1.0	5.0
Obligations libellées en CHF	8.7	5.5	8.5	11.5
Obligations libellées en monnaies étrangères	7.4	6.0	9.0	12.0
Actions de sociétés suisses	13.4	8.0	12.0	16.0
Actions de sociétés étrangères	15.8	11.0	16.0	21.0
Titres de gages immobiliers	9.0	8.0	11.0	14.0
Immobilier direct suisse	21.9	18.0	22.0	26.0
Immobilier indirect suisse	1.0	0.0	1.0	3.0
Placements alternatifs	7.4	5.0	7.0	9.0
Placements privés	3.1	1.5	3.5	5.5
Matières premières	1.5	0.0	2.0	4.0
Obligations convertibles	3.6	1.5	3.5	5.5
Immobilier indirect étranger	1.2	0.0	1.5	3.5
Microfinance	1.1	0.0	1.0	3.0
Infrastructure	0.0	0.0	1.0	3.0
Gestion de la couverture de change	0.3			

Durant l'année 2013, le rythme des changements d'allocation d'actifs s'est ralenti par rapport aux repositionnements importants effectués en 2012. Mis à part quelques

ajustements sur certaines classes d'actifs, les portefeuilles sont en effet désormais en ligne avec l'allocation décidée par le Conseil d'administration.

## Investissements socialement responsables et gouvernance

Le développement durable implique la préservation des bases physiques de la vie, la conservation des ressources naturelles, l'intégration de tous dans la société civile, ainsi que la sauvegarde des intérêts des générations futures. Consciente que le respect du concept de développement durable est une condition essentielle pour assurer la prospérité économique

et sociale, la CIP maintient parmi ses priorités une politique d'investissements socialement responsables, restant ainsi dans la continuité de ces dernières années. Cette approche continuera d'être privilégiée en 2014 pour autant que nos critères internes de sélection et de suivi soient respectés.

### Evolution en % de la part des investissements socialement responsables par classe d'actifs

	31.12.13	31.12.12	31.12.11	31.12.10	31.12.09	31.12.08	31.12.07
Obligations libellées en CHF	10.7	7.1	5.6	4.8	5.1	4.2	2.4
Obligations libellées en monnaies étrangères	8.1	7.4	5.4	4.7	1.7	1.6	0.3
Actions de sociétés suisses	15.4	14.0	14.7	14.9	13.4	12.6	13.5
Actions de sociétés étrangères	7.3	6.1	6.0	4.9	3.6	3.3	3.6
Microfinance	100.0	100.0	100.0	100.0	ND	ND	ND
Placements privés	3.2	3.6	1.8	0	0	0	0

ND : non disponible

La thématique de l'exercice des droits de vote est revenue sur le devant de la scène suite à l'adoption de l'initiative Minder. Etant donné que la Caisse est déjà active dans ce domaine depuis de nombreuses années, l'application de cette nouvelle initiative n'a pas eu d'impact majeur et aucune modification n'a été nécessaire.

Les droits de votes sont exercés systématiquement pour notre portefeuille en actions suisses, avec l'appui d'Ethos. Pour rappel, la CIP est membre de l'Engagement Pool depuis 2010. Ce Pool a été créé par Ethos Services afin d'engager le dialogue avec les cent plus grandes sociétés cotées en Suisse. La participation à ce Pool est réservée aux institutions de prévoyance, aux fondations d'utilité publique ou à des institutions analogues domiciliées en Suisse. Il est actuellement constitué principalement d'institutions de prévoyance publiques ou proches du secteur public.

Chaque année, l'assemblée générale de l'Engagement Pool définit des thèmes de dialogues qui seront abordés avec les

sociétés en vue de les sensibiliser à améliorer leur gouvernance d'entreprise et à renforcer leur responsabilité environnementale et sociale.

Pour 2013 deux grandes thématiques ont été retenues :

- Gouvernement d'entreprise :
  - composition et fonctionnement du Conseil d'administration
  - rémunération des instances dirigeantes
  - donations politiques et philanthropiques
- Responsabilité environnementale et sociale :
  - reporting environnemental et social
  - code de conduite
  - reporting sur la stratégie des entreprises face au changement climatique
  - chaîne des fournisseurs des sociétés industrielles

En outre, la CIP ainsi que sa gérante adhèrent aux Lignes directrices pour les investisseurs institutionnels en vue de l'exercice des droits sociaux dans les sociétés anonymes.

## Performance globale de la CIP

Le calcul de la performance globale permet au Conseil d'administration de se forger une opinion quant au résultat de la gestion de ses investissements. La performance présentée ici est nette des frais de gestion supportés par les placements collectifs (TER pour Total Expense Ratio, ou ratio de frais totaux), ceux-ci étant directement déduits de la performance de ces placements. Si les efforts pour plus de transparence

dans ce domaine doivent être salués, la question des frais de gestion des placements doit être abordée dans le contexte global de l'investissement. La performance (nette de ces frais) doit notamment être mise en parallèle avec la dimension du risque, ainsi qu'avec l'utilité de chaque classe d'actifs dans l'allocation.

Année	Performance en %	Performance théorique en % *
1998	9.4	7.9
1999	10.4	9.5
2000	3.7	3.4
2001	-5.0	-3.5
2002	-6.0	-6.8
2003	10.4	8.1
2004	5.1	4.9
2005	12.3	12.0
2006	7.2	6.3
2007	3.8	3.2
2008	-12.6	-13.5
2009	9.5	9.8
2010	2.8	2.7
2011	-0.1	2.2
2012	7.8	8.4
<b>2013</b>	<b>10.0</b>	<b>7.9</b>
<b>Moyenne géométrique</b>	<b>4.0</b>	<b>3.7</b>

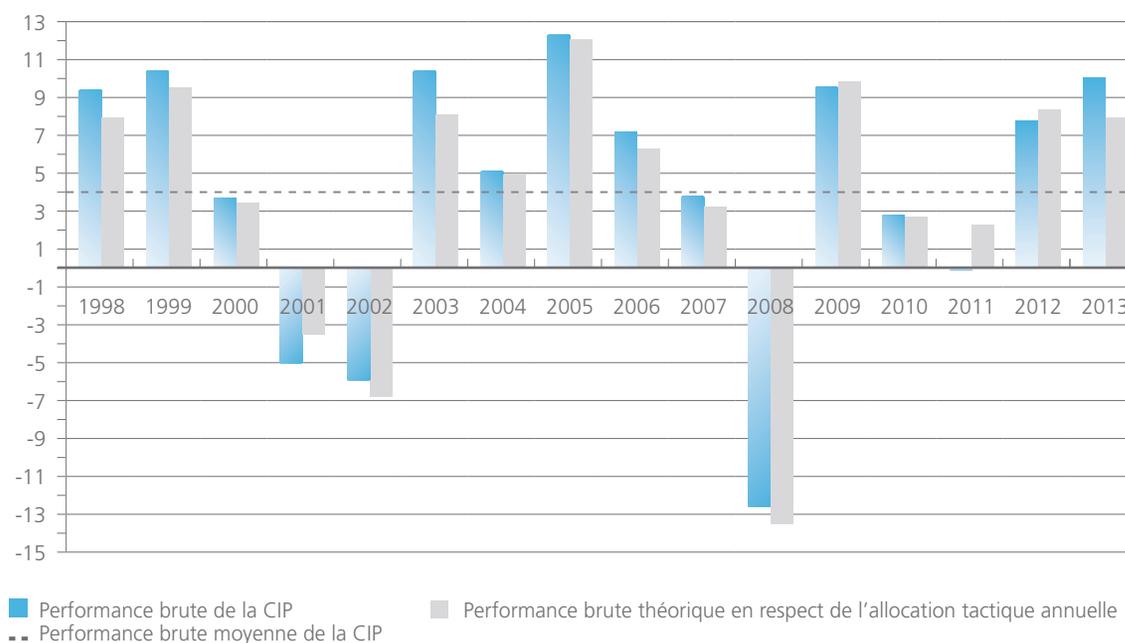
\* Performance théorique calculée avec une allocation égale à celle définie par le Conseil d'administration sur une base mensuelle

En comparaison annuelle, le taux de performance brute de la Caisse est supérieur aux indices publiés (Credit Suisse 5,75 % et UBS 5,89 %). De plus la volatilité est inférieure au marché et à celle de l'allocation d'actifs (voir chapitre suivant « Performance brute et volatilité des classes d'actifs »).

La performance nette de la Caisse est présentée au point 6.8 de l'annexe aux comptes.

### Evolution de la performance globale de la CIP

en %



## Performance brute et volatilité des classes d'actifs

Les principaux taux de performance et de volatilité en % sont les suivants (les plus ou moins-values non réalisées sont prises en compte à la fin de chaque mois) :

	Performance		Volatilité	
	CIP	Indices de référence	CIP	Indices de référence
Liquidités, créances diverses à court et moyen terme	-0.1	-0.1	0.1	0.0
Obligations libellées en CHF	1.4	-1.3	1.2	2.3
Obligations libellées en monnaies étrangères	-2.8	-4.6	5.1	6.9
Actions de sociétés suisses	25.0	24.6	10.3	10.8
Actions de sociétés étrangères	18.2	19.3	10.0	10.2
Titres de gages immobiliers	2.2	2.0	0.2	0.0
Immobilier direct suisse	11.6	7.2	0.5	0.0
Immobilier indirect suisse	-2.6	-2.8	5.2	6.1
Placements alternatifs	8.8	6.3	3.1	3.8
Placements privés	8.9	5.8	8.7	9.0
Matières premières	-15.8	-11.8	11.7	12.8
Obligations convertibles	13.8	16.3	4.9	5.9
Immobilier indirect étranger	5.3	3.3		
Microfinance	1.4	2.5		
<b>Global</b>	<b>10.0</b>	<b>7.9</b>	<b>3.5</b>	<b>3.6</b>

La performance en 2013 a été positivement influencée par les bons résultats des classes actions, de l'immobilier direct suisse, des obligations convertibles ainsi que par celles des placements alternatifs et des placements privés. Si les classes obligataires ont souffert de la hausse des taux, notre gestion

active de ces classes a amené une performance supérieure à celle des indices de référence. Le bon positionnement tactique ainsi que la couverture de change ont également contribué à la bonne performance relative au niveau global.

## Liquidités et créances diverses à court et moyen terme

Les disponibilités pour les placements et les prestations sont gérées auprès des banques. Cette politique très conservatrice permet d'avoir des disponibilités rapidement. Afin de dynamiser la trésorerie, des investissements dans des placements monétaires collectifs ont été maintenus en 2013 avec une bonne diversification (6 placements collectifs).

Dans cette rubrique figurent également les créances à moins d'une année.

En 2013, la performance est identique à l'indice de référence avec une volatilité un peu plus haute.

## Obligations

En 2013, plusieurs facteurs ont marqué le marché des obligations :

- Reprise modeste de la croissance mondiale couplée avec un certain redémarrage des économies développées et une faiblesse persistante des grands pays émergents causée par une crise des déficits courants ;
- sortie de récession de la zone euro mi-2013 mais retour du risque déflationniste ;
- croissance modérée en Chine avec comme objectif un nouveau modèle de croissance (réformes) ;
- Japon : les premiers effets positifs de la nouvelle politique économique ;
- enlisement des Etats-Unis face au « mur budgétaire » (fiscal cliff) et coupures budgétaires (shutdown) en octobre, compromis sur le budget en décembre ;
- les politiques monétaires sont restées très expansionnistes dans les pays développés.

Cet environnement a conduit les taux courts à rester à des niveaux très bas mais les anticipations de la fin de la politique accommodante de la Réserve fédérale américaine ont généré de la volatilité sur les maturités plus longues. Ce contexte a par contre été très favorable aux obligations souveraines périphériques européennes avec une sensible baisse de leur prime de risque respective.

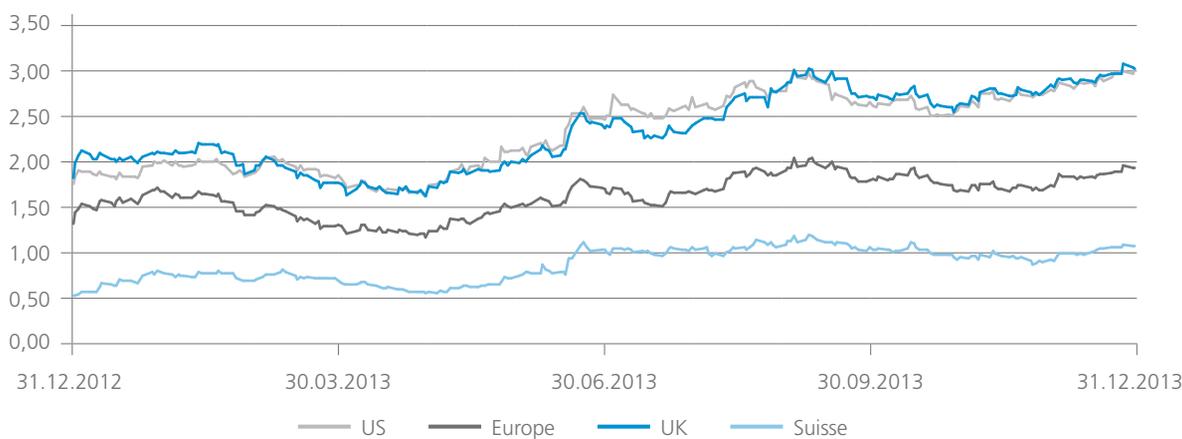
Comme en 2012, durant l'exercice 2013 la recherche de rendements dans les marchés obligataires s'est poursuivie.

Les placements dits « à risque » tels que le segment du « haut rendement » et les crédits périphériques européens en ont été les principaux bénéficiaires, à l'instar des marchés actions et des obligations convertibles. Toutefois la remontée des taux souverains, particulièrement aux Etats-Unis, a touché négativement les obligations « investment grade » bénéficiant d'un rating plus élevé.

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution des taux en 2013.

### Evolution des taux de rendement à 10 ans

en %



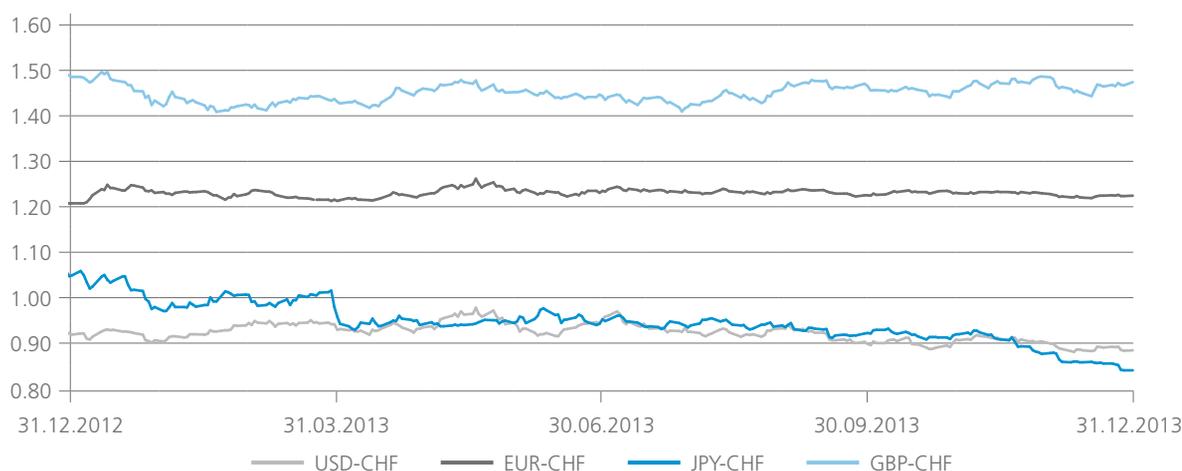
	Données au		Variation en points de base / en %
	31.12.2013	31.12.2012	
<b>Taux d'intérêts à 3 mois (court terme) en %</b>			
Suisse	0.02	0.01	+1 pb
Euro	0.29	0.19	+10 pb
Américain	0.25	0.31	-6 pb
Japonais	0.15	0.18	-3 pb
<b>Taux de rendement à 10 ans (long terme) en %</b>			
Suisse	1.07	0.53	+54 pb
Euro	1.93	1.32	+61 pb
Américain	3.03	1.76	+127 pb
Japonais	0.74	0.79	-5 pb
<b>Marché des devises contre CHF</b>			
EUR	1.23	1.21	1.9 %
GBP	1.46	1.49	-1.7 %
USD	0.89	0.91	-2.7 %
JPY	0.84	1.06	-20.4 %

A l'exception de l'euro, principale monnaie du portefeuille, qui a gagné 1,9 % contre le franc suisse en 2013, toutes les devises majeures ont enregistré une performance négative.

La livre sterling et le dollar américain se sont affaiblis de respectivement 1,7 % et 2,7 %, tandis que le yen a perdu 20,4 %.

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution des devises contre le franc suisse sur l'année 2013.

#### Evolution des taux de change



#### Obligations libellées en francs suisses

Le compartiment des obligations libellées en francs suisses comprend un portefeuille géré en direct, 10 placements collectifs confiés à 8 gestionnaires ainsi que des prêts directs aux collectivités publiques.

La performance en 2013 est positive et supérieure à l'indice de référence. Ce bon résultat est principalement dû à la surpondération du risque crédit (baisse des primes de risque),

qui compense la forte hausse des taux (durée plus courte que l'indice de référence). La gestion directe ainsi que les fonds actifs et thématiques ont également été des contributeurs positifs.

A noter que la volatilité du portefeuille est légèrement inférieure à celle de son indice de référence en raison d'une exposition plus courte en matière d'échéances.

#### Obligations libellées en monnaies étrangères

Le portefeuille des obligations libellées en monnaies étrangères est composé de 33 placements collectifs confiés à 21 gestionnaires différents et de 1 mandat de sous-délégation de la gestion, avec une très bonne diversification par débiteur.

En matière d'obligations étrangères, la CIP a continué de privilégier les obligations d'entreprises : elle a encore augmenté la part dédiée aux obligations à haut rendement dans les pays développés et émergents. La durée du portefeuille, a encore été raccourcie au fil de l'année.

La performance de ce compartiment, fortement touchée par l'effet monétaire (-3,8%), est négative en 2013. Elle est toutefois nettement supérieure à son indice de référence. A noter que depuis le mois de janvier 2013, la couverture de change ne se fait plus au niveau du compartiment des obligations étrangères, mais globalement sur toutes les classes d'actifs.

Les principaux contributeurs positifs sont les expositions au risque crédit à haut rendement dans les pays développés (maturités courtes) ainsi que la durée plus courte que l'indice de référence, ce qui a permis de limiter les impacts de la forte hausse des taux. A noter que la volatilité du compartiment est nettement inférieure à celle de son indice.

## Actions

Fortement influencée par les politiques macroéconomiques et leurs indicateurs, l'année 2013 s'est révélée excellente pour les marchés actions. La reprise entamée en 2012 s'est poursuivie jusqu'à la déclaration de la Réserve fédérale américaine d'un éventuel retrait du soutien monétaire à l'économie en cas de baisse du taux de chômage et/ou de hausse de l'inflation. Ce discours a généré des incertitudes chez les investisseurs, entraînant une baisse des marchés en milieu d'année. Une nouvelle intervention du président de la Banque centrale américaine a toutefois permis de rétablir la situation et de dissiper tous les doutes.

Lors du deuxième semestre, la hausse des marchés américains et japonais s'est poursuivie dans une moindre mesure, car leurs devises respectives se sont affaiblies contre le franc suisse. Par contre dans leur propre devise, ces deux marchés ont poursuivi leur hausse. Les investisseurs ont été convaincus de la plus-value apportée par les politiques accommodantes des deux pays. En Amérique du Nord, la dévaluation

compétitive du dollar et le renouveau énergétique a permis de commencer une ré-industrialisation du pays, alors que la reprise de la croissance, la baisse du chômage et l'attribution des Jeux olympiques de 2020 ont consolidé la confiance accordée par les marchés à la politique japonaise très favorable.

Le seul point noir réside dans l'évolution négative des marchés émergents, essentiellement tournés vers l'exportation. Ils ont beaucoup souffert de leur exposition au ralentissement d'une économie mondiale en cours de consolidation, ainsi que de la baisse de la consommation des matières premières. Quant aux marchés européens, ils ont donné une image contrastée. L'influence prépondérante des aléas politiques dans un contexte économique très mitigé a été partiellement compensée par des valorisations plus attrayantes lors du deuxième semestre.

### Evolution des marchés actions en CHF en 2013



Le portefeuille des actions de sociétés suisses est composé de 23 placements collectifs confiés à 15 gestionnaires, d'un portefeuille en valeurs secondaires géré en direct ainsi que d'actions de sociétés suisses non cotées.

La surperformance de ce portefeuille en 2013 est expliquée par la surpondération des sociétés de petite et moyenne capitalisations ainsi que par la bonne sélection des gestionnaires externes. La volatilité du compartiment est également inférieure à son indice grâce à l'aspect défensif du portefeuille.

Le portefeuille d'actions de sociétés étrangères est composé de 44 placements collectifs confiés à 26 gestionnaires

différents. Une très grande diversification des investissements est ainsi réalisée.

La performance 2013 du portefeuille d'actions de sociétés étrangères est positive mais inférieure à son indice de référence. Les principaux contributeurs à la sous-performance ont été l'achat de protections contre une baisse du marché américain à hauteur de 10% de la classe d'actifs et l'allocation régionale. A noter que la volatilité du compartiment actions étrangères est inférieure à l'indice de référence.

### Titres de gages immobiliers

Le secteur des titres de gages immobiliers comprend principalement les prêts hypothécaires et les crédits de construction.

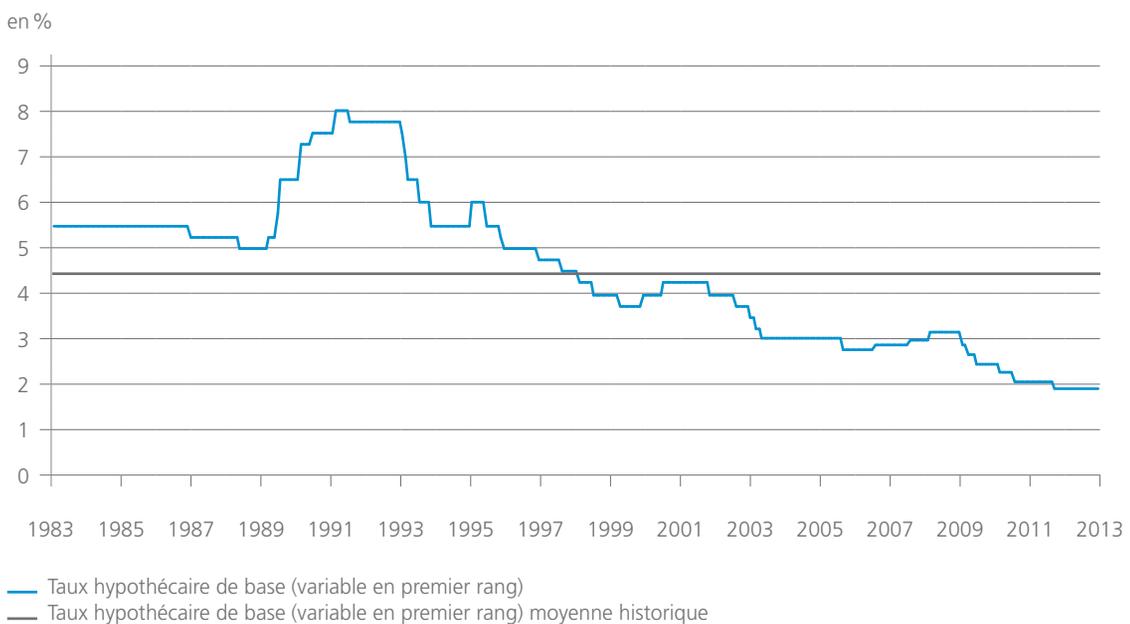
Le faible niveau des taux d'intérêt engendre une rentabilité basse sur le portefeuille. De plus, l'intérêt grandissant des emprunteurs pour les taux fixes contribue à réduire la part en taux variable du portefeuille. La performance est ainsi lissée sur le moyen terme. A ce jour, le risque du portefeuille de la CIP est maîtrisé.

La politique mutualiste de la CIP et de Retraites Populaires, au travers de qui la caisse offre des prêts hypothécaires, a fait son chemin auprès de la clientèle grâce à la transparence pratiquée en matière de taux et de frais, ainsi qu'à leurs contacts de proximité.

En 2013, les démarches visant à consolider l'image de partenaire en matière de financement ont été maintenues. La palette des taux fixes est très large puisque des durées de 1 à 20 ans sont proposées, différentes tranches pouvant être souscrites pour répartir le risque de taux.

Le graphique ci-dessous souligne le fait que les taux d'intérêts hypothécaires sont au plus bas niveau historique. Il est à relever que la moyenne du taux hypothécaire variable est de 4,42 % de 1983 à 2013.

Evolution du taux hypothécaire variable en 1<sup>er</sup> rang durant les 30 dernières années



## Immobilier suisse

La demande en logements locatifs dans le canton de Vaud est toujours présente en 2013 et jusqu'en ce début d'année 2014, notamment en raison de l'attractivité du marché de l'emploi, qui entraîne un flux migratoire important. Cette situation est encouragée par le prix des nouveaux biens à louer, dont l'augmentation a été plus modérée que celle des logements en propriété.

Le taux hypothécaire de référence a connu une nouvelle baisse début septembre pour atteindre les 2 %, son plus bas niveau historique. Malgré cela, le marché des logements locatifs demeure attrayant pour les bailleurs et l'investissement dans ces immeubles reste prisé par les investisseurs institutionnels qui y voient un placement stable sur le long terme. Une attention particulière doit cependant être portée sur le segment commercial et administratif, où l'offre tend à excéder la demande et où d'autres facteurs tels que les modes de consommation, la situation ainsi que l'équipement des immeubles peuvent engendrer de fortes variations de valeur.

Une normalisation des taux d'intérêts pourrait faire ressortir les inconvénients des immeubles locatifs en tant que placement de capitaux pour certaines catégories d'investisseurs : illiquidité, besoin de capitaux élevé, risque de perte de revenus locatifs, frais de gérance. Cette normalisation devrait toutefois offrir aux investisseurs orientés long-terme davantage d'opportunités d'acquisition, même si certains observateurs

ne tablent pas sur une telle évolution dans les cinq ans à venir.

En 2013, la CIP a continué sa recherche d'immeubles locatifs et de projets de construction. Elle la poursuit afin de répondre à la demande du marché et à sa stratégie d'investissement dans l'immobilier direct, tout en respectant au mieux des critères de sélection durables tant du point de vue économique, social qu'environnemental.

Dans ce contexte et conformément aux règles d'évaluation adoptées, le Conseil d'administration a pris la décision de procéder à une réévaluation du parc immobilier propriété de l'institution. Cette nouvelle estimation de la valeur des immeubles a généré un gain en capital (non-réalisé) permettant de dégager une surperformance proche de 3,45 %.

Enfin, en matière d'investissements indirects, les placements effectués ces dernières années dans différents fonds cotés ont connu une année de consolidation. Des corrections ont été enregistrées notamment en raison du retrait de certains investisseurs : après prise de bénéfice, ils ont préféré quitter ces valeurs conservatrices pour se repositionner à nouveau vers des classes d'actifs plus risquées comme les actions. Les rendements de distribution sont toutefois restés stables car les revenus de ces fonds de placement proviennent de l'encaissement des loyers.

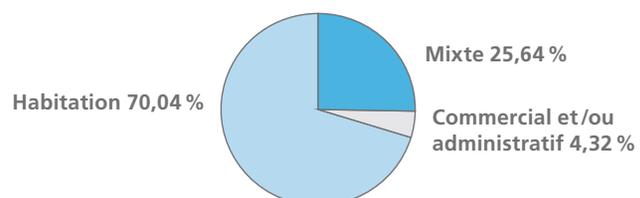
### Le patrimoine immobilier en quelques chiffres

Adresses postales	156
Logements	1'886
Stationnements	2'475
Surfaces commerciales (m2)	24'284
Etat locatif total (CHF)	37'621'834

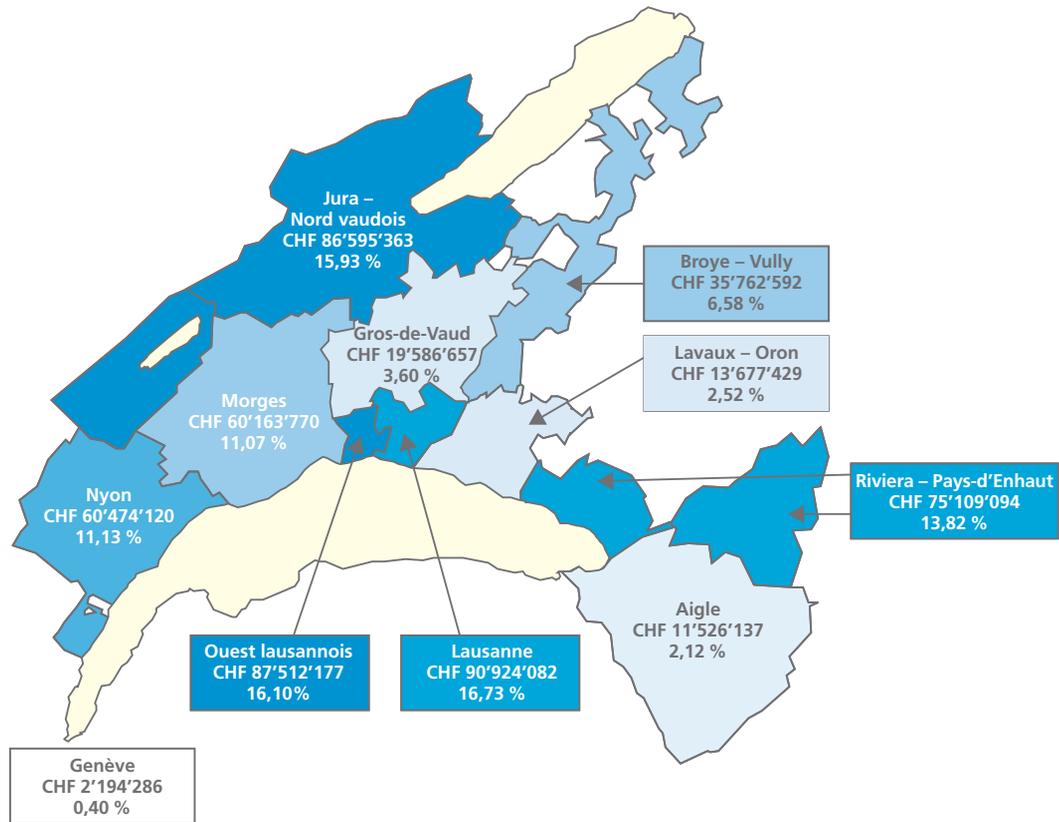
### Principaux chantiers de rénovation terminés ou en cours

Pont-Neuf 1, Morges	réhabilitation enveloppe, locaux communs et techniques et création de logements dans les combles
Haldimand 19A, Yverdon-les-Bains	réhabilitation enveloppe, locaux communs et techniques
Neuchâtel 39, Yverdon-les-Bains	réhabilitation complète de l'immeuble suite sinistre
Baugy 10-12-14, Clarens	assainissement de la chaufferie et isolation sous-sol

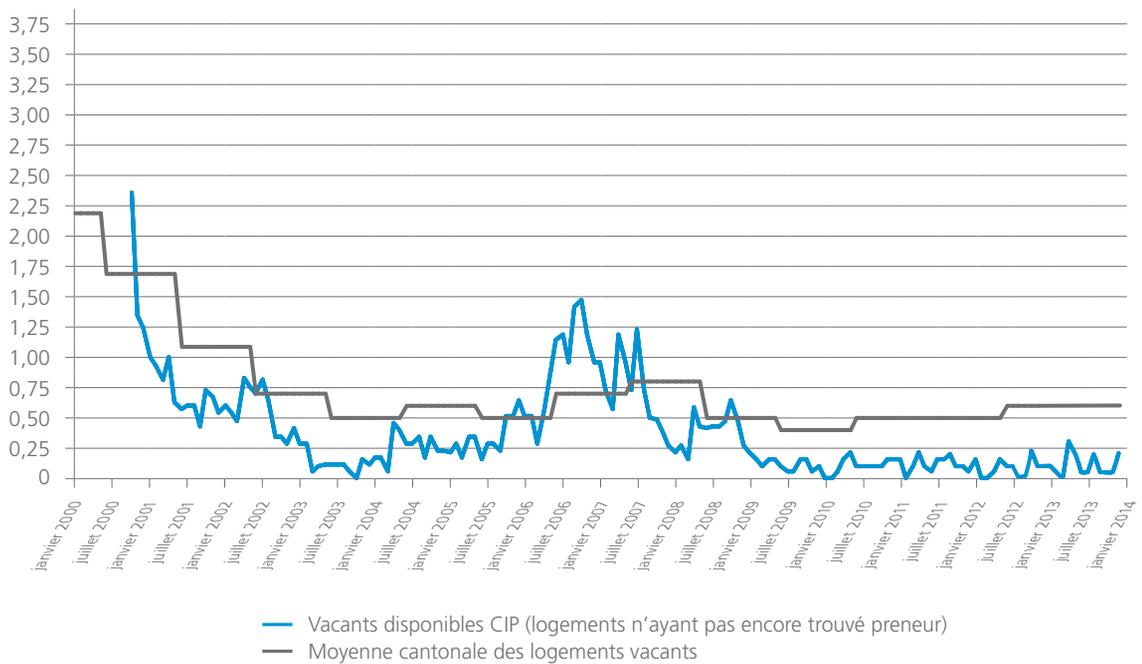
### Répartition du patrimoine par type d'immeuble en propriété directe selon la valeur au bilan au 31 décembre 2013



Valeur au bilan par districts vaudois et autres cantons au 31 décembre 2013 : CHF 543'525'706



Evolution des logements vacants disponibles en % du nombre total de janvier 2000 à janvier 2014



## Placements alternatifs

Dans un environnement qui leur est à nouveau plus propice, les fonds de placements alternatifs ont réussi à saisir des opportunités dans la plupart des classes d'actifs. Ceci se traduit par une performance sur l'année écoulée de 7% à 9% pour l'industrie (en USD, cf. graphique ci-dessous).

C'est donc sans surprise et dans un marché actions porteur que les stratégies liées à cette classe d'actifs ont le mieux performé. Il est intéressant de constater que de nombreux fonds avec une faible exposition nette au marché ont également réussi à générer des résultats très favorables, indiquant le retour des fondamentaux au niveau des valorisations.

Les stratégies événementielles font également partie des gagnants. Les opportunités d'investissement dans des sociétés avec un catalyseur spécifique, principalement au travers des actions, ont donné aux gérants la possibilité d'augmenter le risque dans les portefeuilles. L'achat de titres de sociétés en difficulté a également porté ses fruits malgré un environnement qui semble moins favorable à ces stratégies.

Au niveau obligataire, malgré un environnement de taux bas, toutes les stratégies se sont révélées positives sur l'année, et plus particulièrement pour celles dites directionnelles et d'arbitrage. Alors que la volatilité dans le marché des taux a contribué à des pertes pour les détenteurs d'obligations,

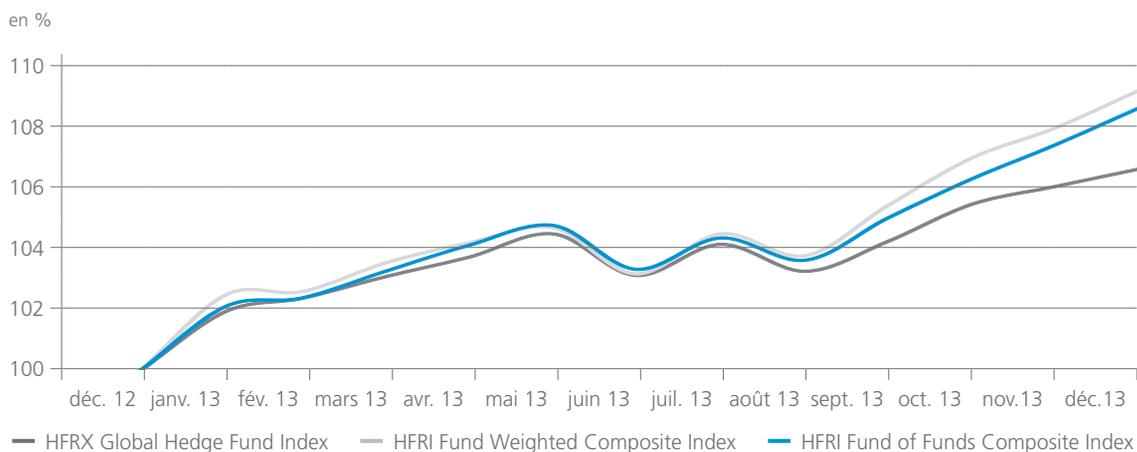
les gérants alternatifs ont su démontrer le bienfait de leur approche active. Les gains proviennent d'investissements dans des obligations d'Etat, d'entreprises, de crédits structurés ainsi que de la dette bancaire.

La seule stratégie à la peine a été le « global macro ». Les tendances les plus claires ont été observées dans le marché des actions qui n'a historiquement pas été le principal terrain de réussite pour les gérants macro. Le manque de tendances durables et le retournement de certains marchés, avant tout dans les taux, ont fortement coûté aux gérants systématiques.

Globalement, l'industrie des placements alternatifs affiche une croissance constante sur la dernière année et semble à nouveau intéresser les investisseurs, en particulier institutionnels. Avec des marchés actions atteignant des niveaux records grâce au stimulus monétaire et à des taux qui ont décollé de leurs minimums historiques, les stratégies alternatives prennent une place plus importante dans les portefeuilles.

La performance 2013 des placements alternatifs est positive et supérieure à son indice de référence, et ce notamment grâce à la restructuration complète du portefeuille en début d'année.

### Performance des indices de référence 2013 (USD)



## Placements privés

L'activité en placements privés a été soutenue en 2013. Les levées de fonds ont progressé de 13%, atteignant USD 431 milliards en 2013. Le volume des investissements effectués par les fonds a augmenté de 4% par rapport à 2012.

Les fonds encaissés s'élevaient à USD 303 milliards en 2013, soit une progression de 6% par rapport à l'exercice précédent. Ce niveau d'encaissement très important est soutenu par le marché des nouvelles introductions en bourse (IPO) ainsi que par la possibilité offerte à certaines entreprises de trouver des financements qui sont utilisés pour payer un dividende aux actionnaires (dividend recap).

Trois véhicules collectifs ont été créés en juin 2013 afin de pouvoir accueillir les investissements en placements privés. Le transfert de ces derniers dans cette nouvelle plateforme permettra notamment de réduire les coûts de gestion.

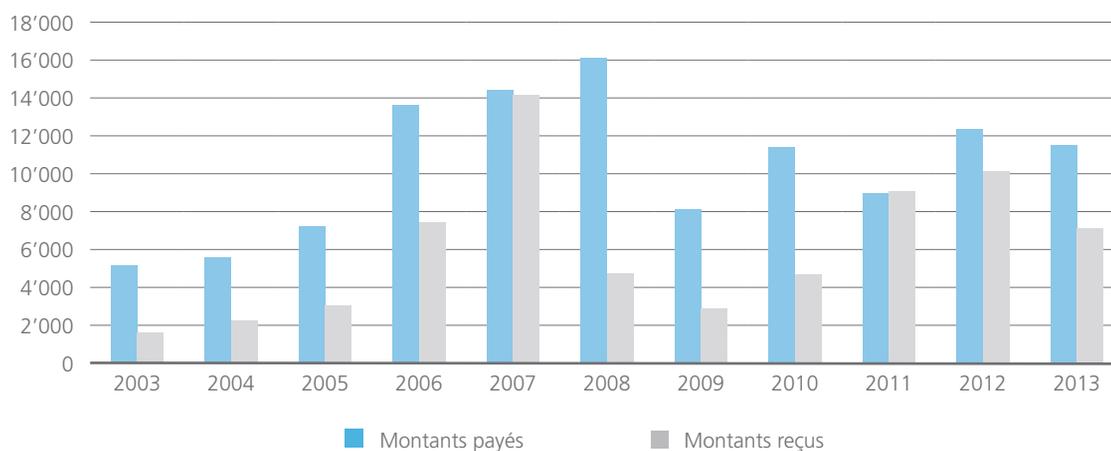
Le portefeuille dans les entreprises non cotées est composé de 75 placements collectifs confiés à 32 gestionnaires différents. Une très grande diversification est ainsi recherchée, en particulier au niveau géographique.

Le graphique ci-dessous récapitule l'évolution des distributions et des appels de fonds pour la Caisse depuis 2003. Le tassement constaté sur ces dernières années est lié à la mise en place des véhicules collectifs de placements qui réinvestissent les distributions obtenues dans de nouveaux placements.

La performance 2013 est supérieure à l'indice de référence, en raison de la surperformance des gestionnaires.

### Evolution des montants payés et des montants reçus par la Caisse

en milliers de CHF



## Immobilier indirect étranger

Le portefeuille de l'immobilier indirect étranger est composé de deux placements collectifs confiés à deux gestionnaires distincts et d'un mandat de gestion. En moyenne, plus de 48% du capital engagé a été appelé. Le développement du portefeuille immobilier indirect étranger est conforme aux attentes et d'ores et déjà bien diversifié, tant au niveau géographique que sectoriel.

La performance est supérieure à l'indice de référence, grâce aux opérations secondaires effectuées par l'un des gestionnaires. Ces opérations secondaires permettent aux gestionnaires de racheter des participations dans des fonds plus matures à des prix généralement inférieurs à leurs valeurs nettes d'inventaire.

## Infrastructure suisse

Divers projets en matière d'infrastructure en Suisse font l'objet d'études quant à l'opportunité de participer à leur financement. Cela nécessite un travail important et de longue

haleine. Les montants, la rentabilité et le risque paraissent appropriés pour les caisses de pension.

## Obligations convertibles

Le marché des convertibles a été orienté à la hausse, favorisé par la baisse des primes de risque et par la performance positive du marché des actions. La forte exposition à la stratégie « risque mixte » a contribué positivement à ce résultat. Les contributeurs négatifs sont les fonds défensifs.

par stratégie, par style et par gestionnaire, conformément à son allocation cible. La part investie en francs suisses représente une fraction prépondérante du portefeuille.

Le compartiment des obligations convertibles comprend 14 placements collectifs confiés à 11 gestionnaires différents. Démarré en mai 2010, ce portefeuille vise une diversification

Sur l'année 2013, le portefeuille a eu une performance positive, supérieure à son allocation cible mais inférieure à son indice de référence (fortement influencé par le facteur « actions »).

## Matières premières

L'année 2013 a été marquée par plusieurs facteurs influant sur le marché des matières premières.

géopolitiques à travers le Moyen-Orient, que ce soit la Libye, la Syrie ou même l'Égypte ont eu des répercussions directes sur le cours du pétrole et son prix à la pompe.

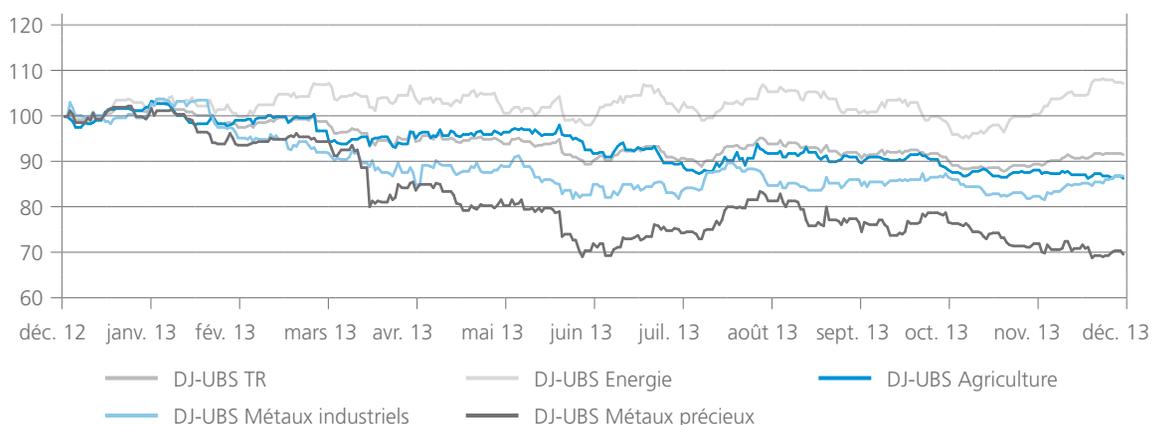
La stimulation monétaire, notamment de la part des États-Unis et du Japon, n'aura pas eu un effet bénéfique sur les principales matières premières. La croissance économique mondiale, toujours assez faible, n'a pas accéléré la demande. De plus, les investisseurs ont préféré d'autres actifs risqués, notamment les actions, grandes bénéficiaires du stimulus.

Sur l'année 2013, le compartiment des matières premières a eu une performance négative, inférieure à son indice de référence en raison de la surpondération des métaux précieux dans le portefeuille. La volatilité du compartiment est également inférieure à son indice.

Dans la tourmente des matières premières, l'énergie a été le seul secteur globalement gagnant. Les chamboulements

### Evolution des marchés des matières premières en USD\*

en %



\* Les performances 2013 des secteurs de l'indice de référence DJ-UBS TR ne sont pas disponibles en francs suisses.

## Microfinance

La microfinance connaît une croissance de l'ordre de 20 % par année depuis 5 ans. En 2013, la progression estimée se situe entre 15 et 20 %. Les investissements dans les fonds de microfinance sont évalués à USD 10 milliards à fin 2012. Dans le monde, 2,6 milliards d'êtres humains vivent avec moins de USD 2 par jour et, selon la Banque mondiale, 77 % des pauvres ne disposent pas de services bancaires. Par conséquent, les besoins en microfinance continuent à être importants.

Depuis une dizaine d'années, le domaine du microcrédit s'est professionnalisé et un nombre croissant d'instituts de microfinance ont obtenu une licence bancaire. Les services offerts aux clients finaux ne se limitent désormais plus seulement au crédit. Cette industrie connaît à présent une certaine maturité et des outils de mesure d'impacts sociaux sont en train d'être mis en place.

De tels instituts sont présents dans le monde entier, principalement dans les pays en développement. Dès lors, les fonds de microfinance ont une exposition diversifiée et globale. Toutefois, le risque pays reste le risque le plus important.

La demande de refinancement continue à croître. En 2014, une croissance du PIB de 5,6 % est attendue pour les 15 principaux pays où la microfinance est active. Avec une demande soutenue et un PIB en hausse, la croissance du secteur est estimée à 15-20 % pour 2014.

Le portefeuille de microfinance est couvert à raison de 100 % contre le risque de change. Il comporte 5 placements collectifs confiés à 4 gestionnaires distincts.

La performance est positive, mais inférieure à son indice de référence, en raison de la contribution négative d'un des fonds.

## Degré de couverture et frais d'administration

### Capitaux de prévoyance

Les capitaux de prévoyance couvrant l'ensemble des engagements en faveur des assurés actifs et pensionnés figurent au passif du bilan.

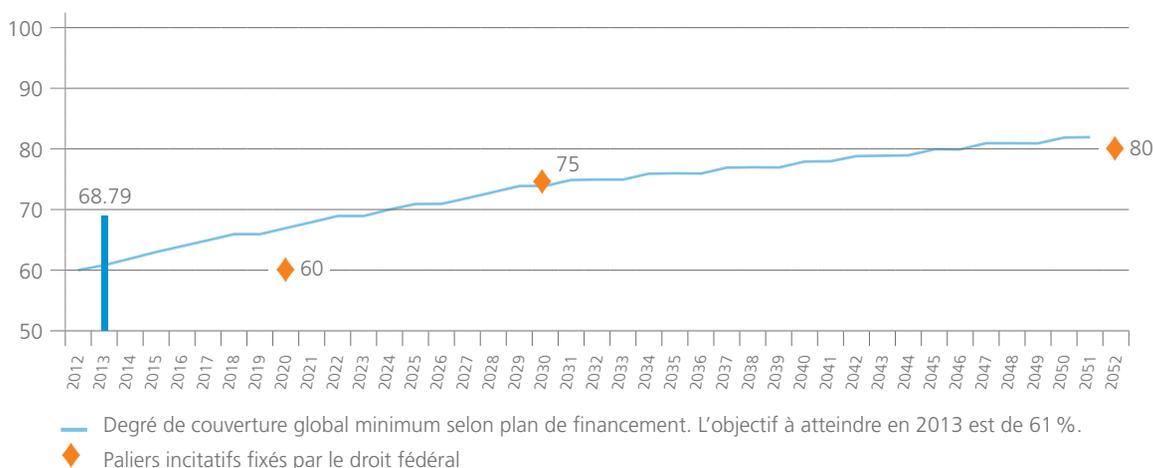
La CIP pratique un système financier dit « de capitalisation partielle » au sens de l'art. 72a LPP et son plan de financement permet d'assurer à long terme son équilibre financier. Ce système garantit notamment la couverture intégrale des engagements pris envers les rentiers ainsi que le maintien des taux de couverture initiaux au sens de l'art. 72b LPP tant pour

les assurés actifs que pour l'ensemble de l'institution. Afin d'atteindre un taux de couverture global de 80 % en 2052, le plan de financement prévoit également des taux de couverture minimaux variant chaque année.

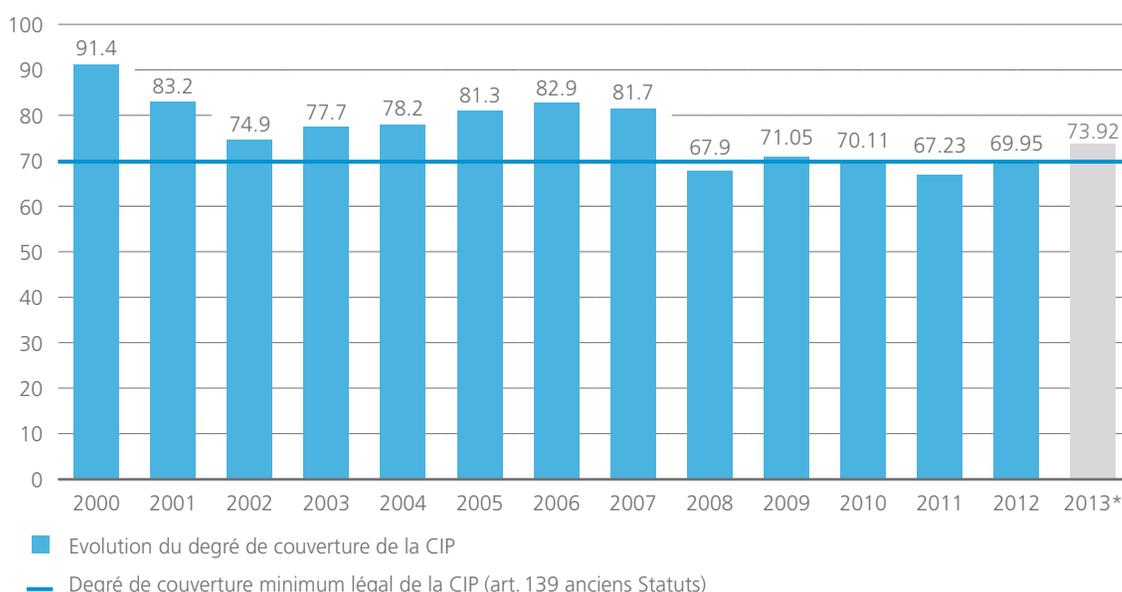
Les différents taux de couverture initiaux et minimaux sont atteints au 31 décembre 2013.

D'autres informations figurent au point 5.9 de l'annexe aux comptes.

### Evolution du degré de couverture de la CIP au 31 décembre (en %)



### Historique de l'évolution du degré de couverture selon l'ancien plan de prévoyance au 31 décembre (en %)



\* Le degré de couverture au 31.12.2013, calculé selon l'ancien plan et les anciennes bases techniques, se situerait à 73,92 %

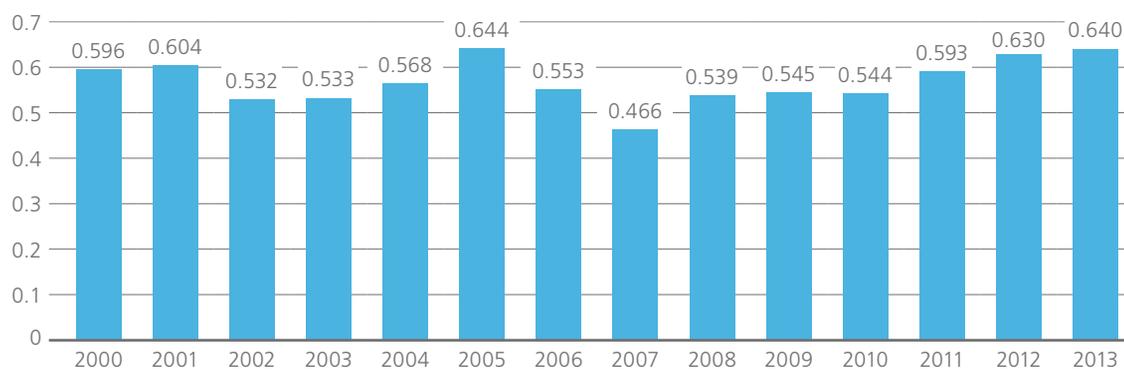
## Frais d'administration de la gérante

La facturation de Retraites Populaires pour la gestion de la CIP est basée sur un forfait administratif par assuré et pensionné. En 2012 et 2013, certains travaux effectués en relation avec les mesures structurelles ont occasionné une facturation spécifique. Pour déterminer les frais d'administration, on additionne les frais directs et les frais de gestion des dossiers.

En outre, des commissions relatives à la gestion des divers placements sont également directement imputées comme charges desdits placements. Cette méthode correspond aux normes du marché et permet une meilleure comparaison avec ce dernier, tout en étant plus simple et plus transparente.

### Evolution des frais d'administration

% de la somme des traitements cotisants



## Bilan au 31 décembre

(en CHF)

<b>Actif</b>	Annexe	<b>31.12.2013</b>	<b>31.12.2012</b>
<b>Placements</b>	6.4	<b>2'495'044'157</b>	<b>2'266'341'183</b>
Liquidités, créances diverses à court et moyen terme		116'063'488	71'878'913
Obligations libellées en CHF		215'979'932	221'198'570
Obligations libellées en monnaies étrangères		183'700'944	189'023'654
Actions de sociétés suisses		333'329'090	287'932'828
Actions de sociétés étrangères		395'325'048	352'395'933
Titres de gages immobiliers		223'710'746	221'457'778
Immobilier suisse direct et indirect		572'752'117	550'438'956
Placements alternatifs		184'037'480	146'600'385
Placements privés		78'272'376	64'765'541
Obligations convertibles		88'933'199	69'289'800
Autres placements		94'690'869	91'358'824
Couverture de change		8'248'869	0
<b>Compte de régularisation actif</b>	7.1.1	<b>497'769</b>	<b>562'538</b>
		<b>2'495'541'926</b>	<b>2'266'903'720</b>
<b>Passif</b>	Annexe	<b>31.12.2013</b>	<b>31.12.2012</b>
<b>Dettes</b>		<b>18'912'242</b>	<b>13'072'049</b>
Prestations de libre passage et rentes		12'424'681	11'254'893
Autres dettes	7.1.2	6'487'561	1'817'156
<b>Compte de régularisation passif</b>	7.1.3	<b>2'805'138</b>	<b>2'666'859</b>
<b>Provisions non techniques</b>	7.1.4	<b>9'050'000</b>	<b>9'136'000</b>
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>		<b>2'185'693'606</b>	<b>2'243'710'264</b>
Capital de prévoyance assurés actifs (100 %)		1'771'583'907	1'637'531'080
Capital de prévoyance pensionnés (100 %)		1'703'932'527	1'462'821'376
Provisions techniques (100 %)	5.5	107'587'838	104'947'923
Capitaux de prévoyance et provisions techniques (100 %)		3'583'104'272	3'205'300'379
Part de financement en capitalisation partielle	5.9.3	-1'397'410'666	-961'590'114
<b>Réserve de fluctuation de valeurs</b>	6.3	<b>279'080'940</b>	<b>0</b>
Situation au 1 <sup>er</sup> janvier		0	0
Attribution (+) / prélèvement (-) de l'exercice		279'080'940	0
<b>Fonds libres (+) / découvert (-)</b>	5.10	<b>0</b>	<b>-1'681'452</b>
Situation au 1 <sup>er</sup> janvier		-1'681'452	-85'435'049
Attribution (+) / prélèvement (-) de l'exercice		1'681'452	83'753'597
		<b>2'495'541'926</b>	<b>2'266'903'720</b>
<b>Taux de couverture OPP2, art. 44, al. 1</b>	5.9.4	<b>68.79%</b>	<b>69.95%</b>

Adoptés par le Conseil d'administration  
dans sa séance du 10 avril 2014

Au nom du Conseil d'administration

Didier Tenthorey  
Président

Claude Recordon  
Secrétaire

Certifiés conformes aux écritures  
le 10 avril 2014

Pour la Caisse intercommunale de pensions  
Retraites Populaires

Philippe Doffey  
Directeur général

Johnny Perera  
Directeur

## Compte d'exploitation

(en CHF)

	Annexe	2013	2012
<b>+ Cotisations et apports ordinaires et autres</b>		<b>162'990'400</b>	<b>153'136'320</b>
Cotisations des salariés		53'892'743	51'638'752
Cotisations de l'employeur		53'892'743	51'638'752
Cotisations supplémentaires des salariés		629'907	641'664
Cotisations supplémentaires de l'employeur		48'344'971	46'272'496
Primes uniques et rachats		5'919'764	2'639'061
Subsides du fonds de garantie		310'272	305'595
<b>+ Prestations d'entrée</b>		<b>62'530'321</b>	<b>68'212'274</b>
Apports de libre passage		60'864'848	66'641'139
Remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement / divorce		1'665'473	1'571'135
<b>= Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée</b>		<b>225'520'721</b>	<b>221'348'594</b>
<b>- Prestations réglementaires</b>		<b>-139'240'443</b>	<b>-132'353'844</b>
Rentes de vieillesse		-88'749'863	-85'048'883
Rentes de survivants		-15'890'187	-15'592'951
Rentes d'invalidité		-19'017'107	-17'645'610
Autres prestations réglementaires	7.2.1	-5'989'801	-5'750'961
Prestations en capital à la retraite		-9'423'147	-8'103'135
Prestations en capital au décès et à l'invalidité		-170'339	-212'303
<b>- Prestations de sortie</b>	7.2.2	<b>-66'885'862</b>	<b>-57'944'244</b>
Prestations de libre passage en cas de sortie		-59'181'932	-46'126'965
Versements anticipés pour la propriété du logement / divorce		-7'703'930	-11'817'279
<b>= Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</b>		<b>-206'126'305</b>	<b>-190'298'088</b>
<b>+/- Dissolution (+) / constitution (-) de capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>		<b>58'016'659</b>	<b>-88'320'158</b>
Constitution capital de prévoyance assurés actifs		-134'052'827	-70'636'471
Constitution capital de prévoyance pensionnés		-241'111'151	-45'707'181
Variation des provisions techniques		-2'639'915	-9'828'002
Variation de la part de financement en capitalisation partielle		435'820'552	37'851'496
<b>+ Produits de prestations d'assurance</b>		<b>2'012'486</b>	<b>1'530'494</b>
Prestations d'assurance		2'012'486	1'530'494
<b>- Charges d'assurance</b>		<b>-3'372'088</b>	<b>-2'473'558</b>
Prime d'assurance		-2'721'803	-1'894'572
Cotisations au fonds de garantie		-650'285	-578'703
Autres charges d'assurance		0	-284
<b>= Résultat net de l'activité d'assurance</b>		<b>76'051'474</b>	<b>-58'212'716</b>

## Compte d'exploitation (suite)

(en CHF)

	Annexe	2013	2012
<b>= Résultat net de l'activité d'assurance</b>		<b>76'051'474</b>	<b>-58'212'714</b>
<b>+ Résultat net des placements sur</b>	6.8	<b>208'756'474</b>	<b>145'671'448</b>
Produits		61'682'695	58'904'304
Charges		-5'644	-6'675
Gains et pertes		25'040'459	13'168'816
Plus- ou moins-values non réalisées		156'633'351	88'783'814
Variations des correctifs d'actifs		-212'999	374'888
Frais d'entretien et autres charges		-9'058'230	-9'115'318
Frais d'administration et de gestion facturés		-6'352'978	-6'438'381
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs		-18'970'179	0
<b>+/- Dissolution (+) / constitution (-) de provisions non techniques</b>		<b>86'000</b>	<b>-26'000</b>
<b>+ Autres produits</b>		<b>44'973</b>	<b>258'964</b>
<b>- Frais d'administration</b>	7.2.3	<b>-4'176'528</b>	<b>-3'938'099</b>
Coûts de l'administration générale		-4'036'567	-3'788'963
Honoraires de l'organe de révision et de l'expert en matière de prévoyance professionnelle		-105'548	-123'732
Emoluments des autorités de surveillance		-34'413	-25'404
<b>= Résultat avant constitution / dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs</b>		<b>280'762'393</b>	<b>83'753'597</b>
<b>+/- Dissolution (+) / constitution (-) de la réserve de fluctuation de valeurs</b>	6.3	<b>-279'080'940</b>	<b>0</b>
<b>= Excédent de produits (+) / de charges (-)</b>	5.10	<b>1'681'452</b>	<b>83'753'597</b>

# Annexe aux comptes

## Préambule

Dans sa séance du 13 juin 2013, l'Assemblée des délégués de la Caisse intercommunale de pensions a adopté de nouveaux Statuts qui sont entrés en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2014 et qui annulent et remplacent les Statuts de 1988. Le 2 juillet 2013, le Grand Conseil a pour sa part adopté, avec entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2014, le décret reconnaissant comme institution de prévoyance de droit public la Caisse intercommunale de pensions et qui abroge le décret du 5 septembre 1923. En outre, les bases et le taux techniques ainsi que le plan de prévoyance (notamment l'âge de retraite) ont été modifiés et des mesures de compensations introduites. Les états financiers au 31 décembre 2013 tiennent compte de ces différentes décisions intervenues au cours de l'exercice sous revue. Sauf indication contraire, les informations présentées ci-après se rapportent aux nouveaux Statuts et Règlements en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2014; des informations relatives à la situation antérieure sont disponibles dans le cadre des comptes annuels de l'exercice précédent.

Sauf indication contraire, les chiffres figurant dans le compte de résultat, le bilan et les tableaux sont exprimés en francs suisses, arrondis au franc. Les totaux peuvent par conséquent ne pas correspondre exactement à la somme des composantes.

## 1 Bases et organisation

### 1.1 Forme juridique et but

La Caisse intercommunale de pensions (ci-après: CIP ou la Caisse) est un établissement de droit public ayant la personnalité morale, conformément au décret du Grand Conseil du 2 juillet 2013.

La CIP, créée par l'Union des communes vaudoises, est une institution de prévoyance qui assure les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et du décès (art. 1 des Statuts).

### 1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

La CIP est inscrite dans le registre de la prévoyance professionnelle de l'autorité de surveillance compétente. Elle cotise au fonds de garantie LPP.

### 1.3 Indication des actes et des règlements

Statuts du 13 juin 2013, entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2014, précédemment Statuts de 1988 et leurs modifications ultérieures  
Décret du 2 juillet 2013, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2014, précédemment décret du 5 septembre 1923

Règlement de prévoyance du 4 juillet 2013, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2014, précédemment règlement du 22 août 1979

Règlement d'organisation du Conseil d'administration au 1<sup>er</sup> janvier 2014

#### Règlements découlant de la législation fédérale

Règlement des placements, mis à jour au 31 décembre 2013

Règlement pour les passifs de nature actuarielle du bilan du 31 décembre 2013

Règlement pour la liquidation partielle du 15 septembre 2009

### 1.4 Organe suprême, gestion et droit à la signature

#### Organes

##### Assemblée des délégués (art. 24 ss des Statuts)

L'Assemblée des délégués est constituée paritairement par les délégués des employeurs et par les délégués des assurés. Le président du Conseil d'administration préside l'Assemblée des délégués; il désigne le secrétaire de l'Assemblée et les scrutateurs.

L'Assemblée des délégués :

- adopte ou modifie les Statuts ;
- élit les représentants des employeurs et des assurés au Conseil d'administration ainsi que les suppléants ;
- prend connaissance des comptes annuels, du rapport de l'organe de révision et du rapport d'activité du Conseil d'administration ;
- peut être consultée sur toute modification du Règlement de prévoyance.

Elle peut en outre délibérer sur tous les objets portés à l'ordre du jour, ainsi que sur les propositions individuelles.

### Conseil d'administration (art. 33 ss des Statuts)

Le Conseil d'administration (ci-après : le Conseil) est composé de six membres, à savoir trois représentants des employeurs et trois représentants des assurés. En outre, six suppléants sont choisis paritairement.

Le Conseil désigne son président, son vice-président et son secrétaire. Ce dernier peut être choisi en dehors du Conseil.

Le Conseil assure la direction générale de la Caisse.

Composition du Conseil au 1<sup>er</sup> janvier 2014 :

Président	Didier Tenthorey**, expert en assurances sociales, ARAS Jura-Nord vaudois, Yverdon-les-Bains
Vice-président	Laurent Ballif*, syndic et député, Vevey
Représentante de l'Etat	Gladys Laffely Maillard, conseils en fiscalité et prévoyance, Epalinges***
Membres	Frédéric Borloz*, syndic et député, Aigle Gilbert Gubler*, syndic, Moudon Christian Monod**, secrétaire municipal, Jouxten-Mézery Jean-François Niklaus**, boursier communal, service des finances, Epalinges
Secrétaire (hors Conseil)	Claude Recordon, syndic, Orbe
Secrétaire suppléant (hors Conseil)	Olivier Berthoud, directeur-adjoint, Vufflens-la-Ville
Membres suppléants	Charles-André Ramseier*, syndic, Château-d'Oex Fabienne Freymond Cantone*, municipale et députée, Nyon Christelle Luisier Brodard*, syndique et députée, Payerne Luc Pasquier**, chef du service du contrôle des habitants, Orbe Jean-Pierre Pernet**, chef du personnel, Montreux Laurence Favre**, Commune de Renens, Renens

\* représentant(e) des employeurs

\*\* représentant(e) des assurés

\*\*\* jusqu'au 31.12.2013

Adresse de la CIP :

Caisse intercommunale de pensions	Téléphone :	021 348 21 11
Case postale 28	Fax :	021 348 21 69
Caroline 9	E-mail :	info@cipvd.ch
1001 Lausanne	Site internet :	www.cipvd.ch

### Gérante (art. 23 des Statuts)

La gérance de la Caisse est confiée à Retraites Populaires, Lausanne, laquelle est habilitée à pratiquer la gestion d'une institution de prévoyance en vertu de l'art. 48f, al. 4, let. c OPP2.

La gérante a qualité pour représenter la Caisse et pour agir en son nom dans les opérations courantes, sur la base d'un cahier des charges et sous le contrôle du Conseil.

La gérante assiste aux séances du Conseil et aux Assemblées des délégués. Elle a voix consultative.

## Droit à la signature

Le Conseil représente la Caisse vis-à-vis des tiers par la signature collective du président et du secrétaire; en cas d'empêchement, le président ou le secrétaire peuvent être remplacés par le vice-président ou un autre membre du Conseil. La gérante représente la Caisse dans les limites de ses compétences.

## 1.5 Experts, organe de révision, conseillers et autorité de surveillance

### Expert agréé

Le Conseil d'administration a désigné Pittet Associés SA, Genève, en qualité d'expert agréé.

### Organe de révision

Le Conseil d'administration a désigné BDO SA, Epalinges, en qualité d'organe de révision.

### Conseillers

La CIP fait calculer chaque année la performance de ses placements par Coninco Explorers in finance SA, Vevey. Une attestation est fournie.

Retraites Populaires, Lausanne, et ses conseillers.

### Autorité de surveillance

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale.

## 1.6 Employeurs affiliés

Au 31 décembre 2013, 302 communes, services et institutions d'utilité publique sont affiliés à la CIP (315 en 2012).

## 2 Membres actifs et pensionnés

### 2.1 Mouvements des membres assurés actifs

	Plan ordinaire	Plan risques	Plan minimum LPP	Totaux	Plan ordinaire	Plan risques	Plan minimum LPP	Totaux
<b>Effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2013 / 2012</b>	<b>10'614</b>	<b>89</b>	<b>482</b>	<b>11'185</b>	<b>9'986</b>	<b>76</b>	<b>487</b>	<b>10'549</b>
<b>Augmentation</b>								
Nouveaux	1'420	78	365	1'863	1'536	102	363	2'001
Transferts du plan risques	55			55	58			58
Transferts du plan ordinaire		56		56				0
Réactivés	180		11	191	192		7	199
	<b>1'655</b>	<b>134</b>	<b>376</b>	<b>2'165</b>	<b>1'786</b>	<b>102</b>	<b>370</b>	<b>2'258</b>
<b>Diminution</b>								
Démissions	-802	-18	-405	-1'225	-663	-30	-360	-1'053
Transferts au plan ordinaire		-55		-55		-58		-58
Transferts au plan risques	-56			-56				0
Décès (capital)	-4			-4	-8			-8
Décès avec prestations	-7			-7	-8			-8
Invalides	-254		-14	-268	-231	-1	-9	-241
Retraités	-258		-11	-269	-248		-6	-254
	<b>-1'381</b>	<b>-73</b>	<b>-430</b>	<b>-1'884</b>	<b>-1'158</b>	<b>-89</b>	<b>-375</b>	<b>-1'622</b>
<b>Effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2014 / 2013</b>	<b>10'888</b>	<b>150</b>	<b>428</b>	<b>11'466</b>	<b>10'614</b>	<b>89</b>	<b>482</b>	<b>11'185</b>

## 2.2 Mouvements des pensionnés

	Plan ordinaire	Plan risques	Plan minimum LPP	Totaux	Plan ordinaire	Plan risques	Plan minimum LPP	Totaux
<b>Effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2013 / 2012</b>								
Invalides définitifs	781		25	806	753		25	778
Invalides temporaires	79	1		80	80			80
Retraités	2'952		21	2'973	2'786		18	2'804
Conjoints survivants	889		2	891	885		2	887
Enfants	337		8	345	345			345
	<b>5'038</b>	<b>1</b>	<b>56</b>	<b>5'095</b>	<b>4'849</b>	<b>0</b>	<b>45</b>	<b>4'894</b>

**Augmentation**

Nouveaux invalides définitifs	78	1	4	83	56		8	64
Nouveaux retraités	248		2	250	237		3	240
Nouveaux conjoints survivants	53			53	58			58
	<b>379</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>386</b>	<b>351</b>	<b>0</b>	<b>11</b>	<b>362</b>

**Diminution**

<b>Sorties par décès</b>								
Invalides définitifs décédés	-30			-30	-15			-15
Retraités décédés	-59			-59	-70			-70
Conjoints survivants décédés	-41			-41	-54			-54
	<b>-130</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-130</b>	<b>-139</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-139</b>
<b>Sorties par suppression de pensions</b>								
Invalides définitifs (révision)	-14		-1	-15	-13		-8	-21
Retraités (annulations)	-2			-2	-1			-1
Conjoints survivants décédés	-1			-1				0
	<b>-17</b>	<b>0</b>	<b>-1</b>	<b>-18</b>	<b>-14</b>	<b>0</b>	<b>-8</b>	<b>-22</b>
<b>Pensions temporaires</b>								
Invalides temporaires	16	-1		15	-1	1		0
Enfants	32		-1	31	-8		8	0
	<b>48</b>	<b>-1</b>	<b>-1</b>	<b>46</b>	<b>-9</b>	<b>1</b>	<b>8</b>	<b>0</b>

<b>Effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2014 / 2013</b>	<b>5'318</b>	<b>1</b>	<b>60</b>	<b>5'379</b>	<b>5'038</b>	<b>1</b>	<b>56</b>	<b>5'095</b>
---	--------------	----------	-----------	--------------	--------------	----------	-----------	--------------

	Plan ordinaire	Plan risques	Plan minimum LPP	Totaux	Plan ordinaire	Plan risques	Plan minimum LPP	Totaux
Invalides définitifs	815	1	28	844	781		25	806
Invalides temporaires	95			95	79	1		80
Retraités	3'139		23	3'162	2'952		21	2'973
Conjoints survivants	900		2	902	889		2	891
Enfants	369		7	376	337		8	345
<b>Effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2014 / 2013</b>	<b>5'318</b>	<b>1</b>	<b>60</b>	<b>5'379</b>	<b>5'038</b>	<b>1</b>	<b>56</b>	<b>5'095</b>

## 3 Nature de l'application du but

### 3.1 Explication des plans de prévoyance (art. 12 des Statuts)

La Caisse gère trois plans d'assurance :

- a) le plan risques ;
- b) le plan ordinaire ;
- c) le plan minimum LPP.

Le plan risques et le plan ordinaire sont régis par le principe de la primauté des prestations.

Le plan risques couvre les risques d'invalidité et de décès dès le début de l'affiliation du salarié et jusqu'à son entrée dans le plan ordinaire.

Le plan minimum LPP est limité au minimum obligatoire selon la LPP. La Caisse conclut un contrat d'assurance pour la couverture des prestations assurées dans le cadre du plan minimum LPP.

### 3.2 Financement, méthodes de financement

La Caisse applique un système de capitalisation partielle fondé sur la pérennité des effectifs assurés, avec l'approbation de l'Autorité de surveillance (art. 38 des Statuts).

La Caisse adopte un plan de financement qui permet d'assurer à long terme son équilibre financier et de conserver un niveau permettant à sa fortune de prévoyance :

- a) de couvrir intégralement les engagements pris envers les bénéficiaires de pensions ;
- b) de maintenir les taux de couverture au moins à leur valeur initiale aussi bien pour l'ensemble de ses engagements que pour les engagements envers les assurés.

Le plan de financement doit en outre permettre à la Caisse d'atteindre un taux de couverture global d'au moins 80 % dans les 40 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 (art. 39 des Statuts).

Le plan minimum LPP, pour sa part, applique le système de la primauté des cotisations.

#### Cotisations du plan risques (art. 18 des Statuts)

La cotisation du plan risques est fixée à 3 % du salaire cotisant.

Elle est pour un tiers à la charge de l'assuré et pour deux tiers à la charge de l'employeur.

#### Cotisation moyenne générale du plan ordinaire (art. 19 des Statuts)

La cotisation moyenne générale est fixée à 24 % du salaire cotisant.

Elle est répartie entre l'assuré et l'employeur de la manière suivante, au choix de l'employeur :

cotisation ordinaire	assuré	8 %	9 %
cotisation ordinaire	employeur	8 %	ou 9 %
contribution spéciale	employeur	8 %	6 %
		<u>24 %</u>	<u>24 %</u>

L'employeur prend à sa charge une contribution supplémentaire destinée à la recapitalisation de la Caisse correspondant à 3 % des salaires cotisants du plan ordinaire. Cette contribution est due à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 et jusqu'au 31 décembre 2030.

#### Cotisations du plan minimum (art. 20 des Statuts)

La cotisation du plan minimum est répartie à raison de 50 % à charge de l'assuré et 50 % à charge de l'employeur.

### 3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

#### Fonds de solidarité (art. 117 ss du Règlement)

La Caisse dispose d'un fonds de solidarité qui a pour but de venir en aide, dans les cas dignes d'intérêt, aux pensionnés, ainsi qu'aux ayants droit des assurés et pensionnés décédés.

Le fonds de solidarité est alimenté par :

- les dons, legs et recettes diverses ;
- le rendement de la fortune du fonds calculé au taux technique mais au maximum le montant des prestations servies (art. 118 du Règlement).

#### Allocations de renchérissement extra-statutaires consenties par l'employeur (art. 29 du Règlement)

Les allocations de renchérissement aux pensionnés consenties à titre bénévole par l'employeur sont indépendantes des prestations réglementaires.

L'employeur peut demander à la Caisse de verser ces allocations de renchérissement en même temps que les pensions réglementaires. Divers employeurs ont demandé à pouvoir bénéficier de cette disposition. Le montant des prestations servies s'est élevé à CHF 940'948 (2012 : CHF 971'062). Il a été entièrement couvert par les employeurs concernés.

## 4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes

### 4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la norme Swiss GAAP RPC 26

En application de l'article 47 de l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2), les comptes de la CIP sont présentés conformément à la recommandation comptable Swiss GAAP RPC 26.

### 4.2 Principes comptables et d'évaluation

#### Placements

Toutes les valeurs en monnaies étrangères sont converties en francs suisses au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

Une part essentielle des investissements est effectuée par l'intermédiaire de placements collectifs, lesquels figurent au bilan à la valeur boursière ou à la dernière valeur nette d'inventaire connue. D'autres méthodes d'évaluation sont mentionnées ci-après.

Les provisions économiquement nécessaires, liées à un risque spécifique, sont portées directement en diminution des actifs correspondants (correctifs d'actifs).

#### Liquidités, créances diverses à court et moyen terme

Hormis les placements collectifs, les valeurs au bilan représentent les sommes effectivement dues à l'institution.

#### Obligations libellées en CHF

Hormis les placements collectifs, les obligations non cotées et les obligations simples figurent au bilan pour la somme effectivement due à l'institution.

#### Actions de sociétés suisses

Hormis les placements collectifs, les actions non cotées et les parts de coopératives figurent au bilan à la valeur d'acquisition.

### Titres de gages immobiliers

Hormis les placements collectifs, les crédits de construction ainsi que les prêts hypothécaires figurent au bilan pour la valeur effectivement due à l'institution.

### Immobilier suisse

Hormis les placements collectifs, les immeubles sont évalués à la valeur actuelle obtenue par la capitalisation des états locatifs au 31 décembre. Les taux utilisés sont les suivants :

	<b>31.12.2013</b>	<b>31.12.2012</b>
• immeubles de plus de 10 ans	7,00 %	7,25 %
• immeubles de 10 ans et moins	6,25 %	6,50 %
• immeubles pour lesquels un loyer net est encaissé	5,60 %	6,00 %

Ces taux sont revus périodiquement sur la base des données financières et économiques disponibles, ainsi que des données issues du portefeuille immobilier. La dernière révision a été effectuée au 31 décembre 2013.

Les terrains à bâtir, ceux à développer (zone intermédiaire ou autres) et les projets sont évalués à leur valeur d'acquisition augmentée des frais de développement et d'étude, sous déduction des correctifs d'actifs nécessaires afin de pallier toute baisse de valeur dont lesdits terrains ou projets pourraient être l'objet.

### Couverture de change

Les produits dérivés sont évalués à la valeur de marché.

## 4.3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Les principes comptables et d'évaluation des comptes n'ont pas fait l'objet de changements pour l'exercice 2013.

La présentation des comptes a été modifiée du fait des dispositions relatives à la prévoyance professionnelle adoptées dans le cadre de la réforme structurelle ainsi que des modifications statutaires et réglementaires qui en découlent. Les chiffres de l'année précédente ont été adaptés pour respecter la nouvelle structure, à l'exception des frais de gestion de la fortune. L'année précédente, les frais nets de gestion de la fortune étaient présentés dans le résultat net des placements. Pour des raisons pratiques, il n'a pas été possible de retraiter les chiffres de l'année précédente pour leur conférer la présentation brute requise. Dans le domaine de l'immobilier direct, la répartition entre les frais d'entretien et autres charges et les frais d'administration et de gestion a été adaptée aux normes prévalant dans le domaine des placements collectifs. En ce qui concerne l'actif provenant de contrats d'assurance, il a été reclassé dans les autres débiteurs de la rubrique « créances diverses à court et moyen terme ».

## 5 Couverture des risques

### 5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

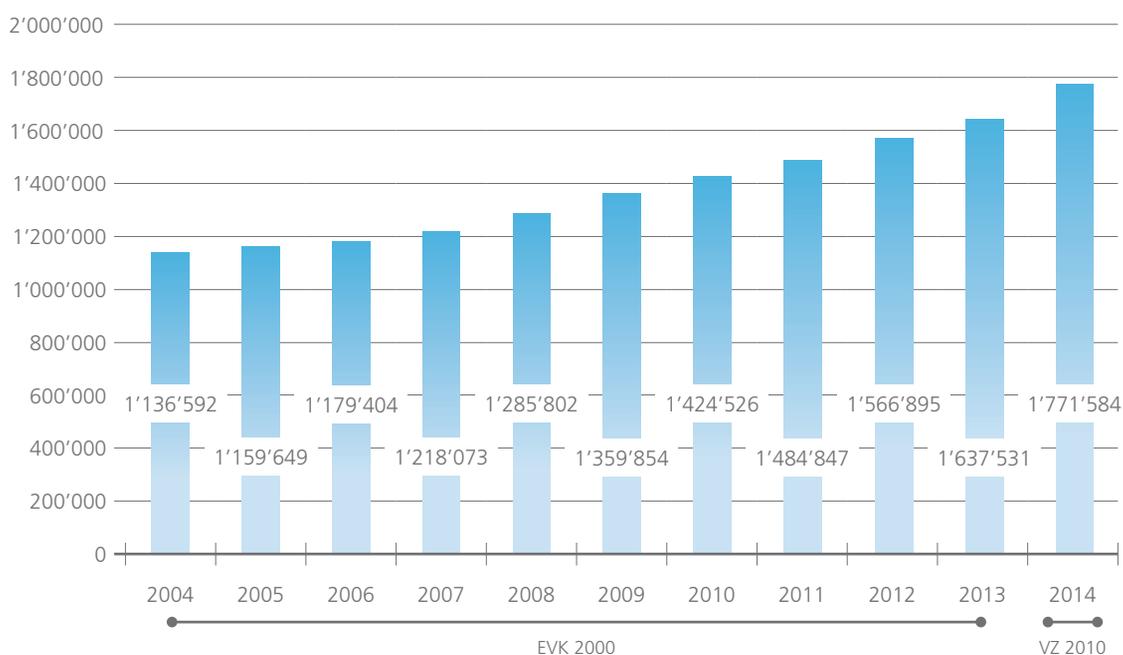
La CIP n'est pas réassurée. En ce qui concerne le plan minimum LPP, un contrat a été conclu avec Retraites Populaires.

### 5.2 Développement du capital de couverture pour les assurés actifs en primauté des prestations (au 1<sup>er</sup> janvier)

#### Plan ordinaire et plan risques

##### Assurés actifs

en milliers de CHF



EVK 2000 = Tables actuarielles de l'ancienne Caisse fédérale d'assurance

VZ 2010 = Tables actuarielles de la Caisse de pensions des employés de la ville de Zürich

Pour le calcul des provisions techniques des assurés actifs, il a été tenu compte des salaires assurés au 1<sup>er</sup> janvier. Les chiffres 2014 sont établis sur les nouvelles bases et hypothèses techniques.

#### Plan minimum LPP

Le capital de prévoyance pour les assurés actifs et invalides affiliés au plan minimum LPP (en primauté des cotisations) s'élève à CHF 2'577'227 au 31 décembre 2013 (2012 : CHF 2'316'381). Ce montant n'apparaît pas au bilan dans les capitaux de prévoyance, car il est couvert par l'assurance intégrale conclue avec Retraites Populaires.

### 5.3 Total des avoirs vieillesse selon la LPP (comptes témoins au 1<sup>er</sup> janvier)

Les engagements LPP (avoirs de vieillesse minimums du plan ordinaire) compris dans les capitaux de prévoyance se montent à :

	2013 CHF	2012 CHF
Assurés actifs	643'178'487	614'680'061
Invalides	22'564'549	24'385'008

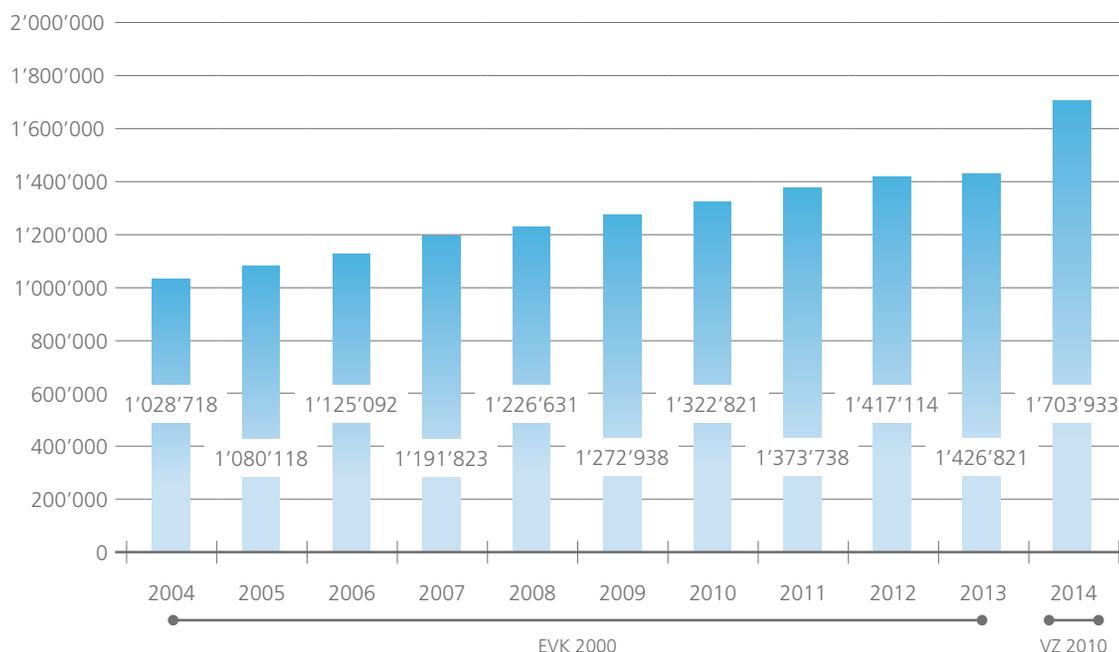
En outre, les montants correspondant au plan minimum LPP s'élèvent à CHF 2'300'617 (2012 : CHF 2'085'007) pour les assurés actifs et CHF 276'610 (2012 : CHF 231'373) pour les pensionnés en 2013.

## 5.4 Développement du capital de prévoyance pour les pensionnés (au 1<sup>er</sup> janvier)

### Plan ordinaire

#### Pensionnés

en milliers de CHF



EVK 2000 = Tables actuarielles de l'ancienne Caisse fédérale d'assurance

VZ 2010 = Tables actuarielles de la Caisse de pensions des employés de la ville de Zürich

Les chiffres 2014 sont établis sur les nouvelles bases et hypothèses techniques.

### Plan minimum LPP

Le capital de prévoyance des pensionnés affiliés au plan minimum LPP (en primauté des cotisations) s'élève à CHF 1'481'338 au 31 décembre 2013 (2012 : CHF 1'276'168). Ce montant n'apparaît pas au bilan dans les capitaux de prévoyance car il est couvert par l'assurance intégrale conclue avec Retraites Populaires.

## 5.5 Récapitulation, développement et explication des provisions techniques

Un règlement pour les passifs de nature actuarielle du bilan a été établi par la CIP. Ce document a été approuvé par l'expert agréé et porté à la connaissance de l'Autorité de surveillance.

Ce règlement précise notamment la politique de constitution des capitaux de prévoyance et provisions techniques.

	31.12.2013 CHF	31.12.2012 CHF
<b>Total des provisions techniques (100 %)</b>	<b>107'587'838</b>	<b>104'947'923</b>
Provision pour changement des tables actuarielles (assurés actifs)	8'857'920	0
Provision pour changement des tables actuarielles (pensionnés)	17'039'325	87'769'283
Provision pour abaissement futur du taux technique (assurés actifs)	37'484'114	0
Provision pour abaissement futur du taux technique (pensionnés)	44'206'479	0
Provision pour indexations futures (pensionnés)	0	17'178'640

### 5.5.1 Provision pour changement des tables actuarielles

La provision pour changement des tables actuarielles est destinée à prendre en compte l'accroissement futur de l'espérance de vie. Elle a pour but de financer progressivement le coût futur du changement de tables actuarielles suite à l'évolution de la longévité humaine.

	31.12.2013 CHF	31.12.2012 CHF
<b>Provision pour changement tables actuarielles</b>	<b>25'897'245</b>	<b>87'769'283</b>
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	87'769'283	77'941'281
Prélèvement de l'année	-87'769'283	0
Attribution de l'année	25'897'245	9'828'002
<b>Total provision relative aux assurés actifs</b>	<b>8'857'920</b>	<b>0</b>
<b>Total provision relative aux pensionnés</b>	<b>17'039'325</b>	<b>87'769'283</b>
<b>Capital de prévoyance assurés actifs</b>	<b>1'771'583'907</b>	<b>1'637'531'080</b>
<b>Capital de prévoyance pensionnés</b>	<b>1'703'932'527</b>	<b>1'462'821'376</b>
Taux de provisionnement sur le capital de prévoyance des assurés actifs	0.50 %	0.00 %
Taux de provisionnement sur le capital de prévoyance pensionnés	1.00 %	6.00 %

Consécutivement au changement des tables actuarielles, cette provision a été utilisée au cours de l'année sous revue.

Dans le cadre de la mise à jour du règlement actuariel, un provisionnement à hauteur de 0,25 % par année sur le capital de prévoyance des assurés actifs a été introduit, en complément de 0,50 % par année sur le capital de prévoyance des pensionnés. Le nombre d'années à provisionner est déterminé à compter de l'année de projection des tables actuarielles (soit depuis 2012 pour l'exercice sous revue).

### 5.5.2 Provision pour abaissement futur du taux technique

La provision pour abaissement futur du taux technique est destinée à préfinancer le coût issu de l'abaissement envisagé du taux d'intérêt technique dans le futur. Elle sert à amortir l'augmentation des capitaux de prévoyance et des provisions techniques qui intervient lors de la baisse du taux d'intérêt technique.

	31.12.2013 CHF	31.12.2012 CHF
<b>Provision pour abaissement futur du taux technique</b>	<b>81'690'593</b>	<b>0</b>
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	0	0
Prélèvement de l'année	0	0
Attribution de l'année	81'690'593	0
<b>Total provision relative aux assurés actifs</b>	<b>37'484'114</b>	<b>0</b>
<b>Total provision relative aux pensionnés</b>	<b>44'206'479</b>	<b>0</b>

En accord avec l'expert agréé et conformément au règlement sur les passifs de nature actuarielle du bilan, le Conseil d'administration a décidé d'effectuer une attribution à cette provision au cours de l'exercice 2013, en vue de couvrir les coûts d'une éventuelle réduction du taux technique à 3 %.

### 5.5.3 Provision pour indexations futures

La provision pour indexations futures est destinée à prendre en charge les indexations futures des pensions qui sont décidées par le Conseil d'administration. Son attribution dépend de la performance de l'exercice et du niveau atteint par la réserve de fluctuation de valeurs. Lors d'une indexation des rentes, la valeur actuelle des indexations, calculée selon les bases actuarielles de la CIP, est prélevée de la provision.

	31.12.2013 CHF	31.12.2012 CHF
<b>Provision pour indexations futures (pensionnés)</b>	<b>0</b>	<b>17'178'640</b>
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	17'178'640	17'178'640
Prélèvement de l'année	-17'178'640	0
Attribution de l'année	0	0

Le Conseil d'administration a renoncé en 2013 à indexer les rentes. En revanche, la provision a été utilisée à titre de participation aux coûts découlant du changement de plan, ce en conformité avec le règlement pour les passifs de nature actuarielle du bilan.

Au vu du résultat de l'exercice et en application du règlement pour les passifs de nature actuarielle du bilan, cette provision n'a pas été alimentée au cours de l'exercice 2013.

## 5.6 Résultats de la dernière expertise actuarielle

Une expertise actuarielle a été déposée par l'expert agréé; les dates retenues ont été le 31 décembre 2010 pour les comptes et le 1<sup>er</sup> janvier 2011 pour les données individuelles.

Les conclusions de l'expert figurant dans son rapport daté du 13 décembre 2011 sont les suivantes:

- Les dispositions réglementaires de nature actuarielle, relatives aux prestations et au financement, sont conformes aux dispositions légales à la date de l'expertise.
- Le règlement sur les passifs de nature actuarielle est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2007. Les provisions techniques constituées à la fin 2010 sont conformes audit règlement.
- Le règlement pour la liquidation partielle a été approuvé par l'Autorité de surveillance des fondations en date du 15 juillet 2009. Il est donc à jour.
- Le taux de couverture de la Caisse est de 70,1% à la fin 2010. Il a été déterminé conformément aux exigences légales et réglementaires. L'objectif statutaire est atteint à cette date.
- L'équilibre financier de la Caisse intercommunale de pensions n'est pas assuré compte tenu du changement de tables actuarielles (passage à VZ 2010 (P2012)).
- La Caisse devra prendre des mesures dans les meilleurs délais afin d'élaborer un plan permettant à la Caisse de satisfaire les nouvelles dispositions fédérales concernant la recapitalisation des institutions de prévoyance de corporations de droit public.

Depuis l'expertise actuarielle, le plan de prévoyance notamment a été modifié (voir ci-après point 9.1).

## 5.7 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Les calculs actuariels sont effectués par la gérante au moyen des tables VZ 2010 projetées en 2012, au taux technique de 3,25% conformément à l'art. 121 du Règlement de prévoyance (2012: EVK 2000 au taux de 3,5%).

## 5.8 Modification des bases et hypothèses techniques

Les tables biométriques ainsi que le taux technique ont été modifiés au cours de l'exercice sous revue avec les conséquences suivantes :

Changement des bases techniques au 31.12.2013	Avant	Après	Coût
Capitaux de prévoyance des assurés actifs	1'695'078'380	1'771'583'907	76'505'527
Capitaux de prévoyance des pensionnés	1'523'296'051	1'703'932'527	180'636'476
Provision pour changement des tables actuarielles (assurés actifs)	0	8'857'920	8'857'920
Provision pour changement des tables actuarielles (pensionnés)	99'014'243	17'039'325	-81'974'918
Provision pour indexations futures	17'178'640	0	-17'178'640
<b>Sous-total en CHF</b>	<b>3'334'567'314</b>	<b>3'501'413'679</b>	<b>166'846'365</b>
Provision pour abaissement futur du taux technique (assurés actifs)	0	37'484'114	37'484'114
Provision pour abaissement futur du taux technique (pensionnés)	0	44'206'479	44'206'479
<b>Total en CHF</b>	<b>3'334'567'314</b>	<b>3'583'104'272</b>	<b>248'536'958</b>

Le coût a été partiellement pris en charge par la dissolution des provisions techniques (voir ci-avant point 5.5).

## 5.9 Taux de couverture selon l'article 44 OPP2

En date du 24 octobre 2013, l'Autorité de surveillance a admis le principe de la capitalisation partielle de la CIP ; cette décision n'a pas fait l'objet de recours.

### 5.9.1 Taux de couverture initiaux (art. 72b ss LPP)

Les taux de couverture initiaux ont été déterminés par le Conseil d'administration, en accord avec l'expert agréé. Ils ont été communiqués à l'Autorité de surveillance. Les taux de couverture initiaux sont fixés à 60 % pour le taux global et 21,5 % pour le taux des assurés actifs.

Par la suite, ces deux niveaux servent de points planchers permettant de déterminer si des mesures d'assainissement doivent être prises par la Caisse ainsi que le montant de la garantie.

### 5.9.2 Plan de financement / taux de couverture minimum annuel

En 2013, le Conseil d'administration, en accord avec l'expert agréé, a adopté un plan de financement qui permet d'assurer à long terme l'équilibre financier de la Caisse et de maintenir la fortune de prévoyance à un niveau permettant :

- de couvrir intégralement les engagements pris envers les bénéficiaires de pension ;
- de maintenir les taux de couverture au moins à leur valeur initiale pour l'ensemble des engagements de la Caisse, ainsi que pour les engagements envers les assurés actifs.

Le plan de financement doit en outre permettre à la Caisse d'atteindre un taux de couverture global d'au moins 80 % dans les 40 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012. Le plan a été communiqué à l'Autorité de surveillance.

Le chemin de recapitalisation défini dans le plan de financement prévoit les taux de couverture (TC) à atteindre suivants :

Année (31.12)	TC global	Année (31.12)	TC global	Année (31.12)	TC global	Année (31.12)	TC global
2012	60%	2022	69%	2032	75%	2042	79%
<b>2013</b>	<b>61%</b>	2023	69%	2033	75%	2043	79%
2014	62%	2024	70%	2034	76%	2044	79%
2015	63%	2025	71%	2035	76%	2045	80%
2016	64%	2026	71%	2036	76%	2046	80%
2017	65%	2027	72%	2037	77%	2047	81%
2018	66%	2028	73%	2038	77%	2048	81%
2019	66%	2029	74%	2039	77%	2049	81%
2020	67%	2030	74%	2040	78%	2050	82%
2021	68%	2031	75%	2041	78%	2051	82%

Le plan de financement doit être revu périodiquement, la prochaine fois en 2017 sur la base des chiffres de l'exercice 2016.

### 5.9.3 Détermination de la part en répartition

	31.12.2013 CHF	31.12.2012 CHF
<b>Total des capitaux de prévoyance et des provisions techniques (100 %)</b>	<b>3'583'104'272</b>	<b>3'205'300'379</b>
<b>Engagements assurés actifs</b>	<b>1'817'925'941</b>	
Capitaux de prévoyance	1'771'583'907	
Provision pour changement des tables actuarielles (assurés actifs)	8'857'920	
Provision pour abaissement futur du taux technique (assurés actifs)	37'484'114	
<b>Engagements pensionnés</b>	<b>1'765'178'331</b>	
Capitaux de prévoyance	1'703'932'527	
Provision pour changement des tables actuarielles (pensionnés)	17'039'325	
Provision pour abaissement futur du taux technique (pensionnés)	44'206'479	
Provision pour indexations futures (pensionnés)	0	
<b>2013: part en capitalisation selon règlement actuariel</b>		
- soit le TC déterminé par le chemin de recapitalisation	<b>61.0 %</b>	
- soit le TC correspondant au respect du taux de couverture initial des assurés actifs	<b>60.2 %</b>	
<b>Part des engagement en capitalisation (le plus important des 2 taux)</b>	<b>61.0 %</b>	
<b>2012: Part en capitalisation selon les Statuts (art. 139 al. 3 anciens Statuts)</b>		<b>70.0 %</b>
<b>Part des engagements en répartition</b>	<b>39.0 %</b>	<b>30.0 %</b>
<b>Montant de la part de financement en répartition</b>	<b>1'397'410'667</b>	<b>961'590'114</b>

L'évolution de la part en répartition sur l'exercice 2013 est la suivante :

Part de financement en répartition		
<b>Solde au 01.01.2013</b>		<b>961'590'114</b>
Variation des capitaux de prévoyance et provisions techniques selon ancien plan	38'780'081	
Variation des capitaux de prévoyance et provisions techniques selon nouveau plan	74'561'087	
Changement du taux de la part de financement en répartition	322'479'384	
<b>Total des variations</b>	<b>435'820'553</b>	<b>435'820'553</b>
<b>Solde au 31.12.2013 en CHF</b>		<b>1'397'410'667</b>

#### 5.9.4 Situation effective au 31 décembre

Le taux de couverture est calculé au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année sur la base de la fortune au 31 décembre de l'exercice précédent. Il est déterminé conformément à l'art. 44 OPP2 et à son annexe. Il se justifie comme suit :

	31.12.2013 CHF	31.12.2012 CHF
Capitaux de prévoyance et provisions techniques assurés actifs	1'817'925'941	
Capitaux de prévoyance et provisions techniques pensionnés	1'765'178'331	
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques (100 %)</b>	<b>3'583'104'272</b>	<b>3'205'300'379</b>
Part de financement en répartition	-1'397'410'666	-961'590'114
<b>Total des capitaux de prévoyance</b>	<b>2'185'693'606</b>	<b>2'243'710'264</b>
Réserve de fluctuation de valeurs	279'080'940	0
Fonds libres (+) / découvert (-)	0	-1'681'452
<b>Fortune de prévoyance disponible</b>	<b>2'464'774'546</b>	<b>2'242'028'812</b>
<b>Taux de couverture OPP2, art. 44, al. 1</b>	<b>68.79%</b>	<b>69.95%</b>
Part des engagements en capitalisation	61.00%	70.00%
Taux de couverture initial global	60.00%	
<b>Taux de couverture des assurés actifs</b>	<b>38.48%</b>	
Taux de couverture initial des assurés actifs	21.50%	

Le taux de couverture effectif étant supérieur à la part de financement en capitalisation définie au point 5.9.3, la Caisse ne présente pas de découvert au 31.12.2013.

Hors les effets liés aux changements de plan et des bases techniques, la Caisse aurait présenté un taux de couverture de **73,92 %** au 31 décembre 2013.

#### 5.10 Fonds libre / découvert

	31.12.2013 CHF	31.12.2012 CHF
<b>Fonds libres (+) / découvert (-)</b>	<b>0</b>	<b>-1'681'452</b>
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	-1'681'452	-85'435'049
Prélèvement de l'année	0	0
Attribution de l'année	1'681'452	83'753'597

Le résultat de l'exercice 2013 a été consacré à l'alimentation de la réserve de fluctuation de valeurs, ce après élimination du découvert figurant au bilan.

#### 5.11 Garantie (art. 3 Décret)

Les prestations dues par la CIP sont garanties par les employeurs affiliés. La CIP bénéficie en outre de la garantie de l'ensemble des Communes qui lui sont affiliées. L'étendue de cette garantie est fixée par la LPP. Cette garantie est subsidiaire à la garantie des employeurs affiliés à la CIP. Les modalités relatives à la garantie des employeurs et celles relatives à la garantie de l'ensemble des Communes sont précisées dans les Statuts (art. 43 et ss Statuts).

## 6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

### 6.1 Organisation de l'activité de placements, règlement de placements

#### Composition de la fortune

Le Conseil d'administration de la CIP a déterminé une allocation des actifs qui fixe les limites de chaque véhicule de placements. La gérante œuvre dans le cadre de ces limites.

Les limites fixées par le Conseil d'administration sont arrêtées de manière à respecter les normes de l'OPP2 (voir point 6.2). L'allocation des actifs au 31 décembre 2013 présentée ci-après a été décidée par le Conseil d'administration dans sa séance du 12 décembre 2013.

Au 31 décembre, l'allocation basée sur les valeurs de marché se présente comme suit :

Répartition des placements	31.12.2013					31.12.2012				
	en milliers de CHF	en %	Allocation au 31.12.2013			en milliers de CHF	en %	Allocation au 31.12.2012		
Liquidités, créances diverses à court et moyen terme	116'063	4.65	0	1	5	71'879	3.17	0	1	5
Obligations libellées en CHF	215'980	8.66	5.5	8.5	11.5	221'199	9.76	8	10	12
Obligations libellées en monnaies étrangères	183'701	7.36	6	9	12	189'024	8.34	7	9	11
Actions de sociétés suisses	333'329	13.36	8	12	16	287'933	12.70	9	12	15
Actions de sociétés étrangères	395'325	15.84	11	16	21	352'396	15.55	10	15	20
Titres de gages immobiliers	223'711	8.97	8	11	14	221'458	9.77	8	10	12
Immobilier suisse direct et indirect	572'752	22.96	18	23	29	550'439	24.29	21.5	25	28.5
Placements alternatifs	184'037	7.38	5	7	9	146'600	6.47	5	7	9
Placements privés	78'272	3.14	1.5	3.5	5.5	64'766	2.86	2	4	6
Obligations convertibles	88'933	3.56	1.5	3.5	5.5	69'290	3.06	1	3	5
Autres placements	94'691	3.80	0	5.5	13.5	91'359	4.03	0	4	10
Couverture de change	8'249	0.33				ND	ND			
<b>Total</b>	<b>2'495'044</b>	<b>100.00</b>		<b>100</b>		<b>2'266'341</b>	<b>100.00</b>		<b>100</b>	

ND : non disponible

#### Placements collectifs

Des fonds institutionnels à compartiments multiples ont été créés par Retraites Populaires. La CIP a souscrit des parts à concurrence de la plupart des titres (obligations libellées en francs suisses, obligations étrangères, actions suisses, actions étrangères, marché monétaire CHF, titres en valeurs immobilières suisses, immobilier étranger, fonds en matières premières, obligations convertibles, microfinance, placements privés et placements alternatifs diversifiés).

#### Instruments financiers dérivés

Conformément à l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle (OPP2, art 56a), les instruments dérivés ne sont utilisés que comme moyen de couverture tout en améliorant la rentabilité du portefeuille.

#### Immobilier direct

La gestion du patrimoine immobilier détenu en direct est effectuée par Retraites Populaires, avec une délégation de certains aspects techniques et locatifs à différentes régies immobilières.

### Dépositaire global des titres

Les titres y relatifs sont regroupés auprès d'un dépositaire global, la banque Pictet & Cie SA, Genève.

### Performance globale

La CIP fait calculer la performance par Coninco Explorers in finance SA, Vevey, sur la base des comptes audités. Une attestation est fournie.

## 6.2 Utilisation des extensions (art. 50 al. 4 OPP2)

Conformément aux articles 49a et 50 OPP2, la Caisse a édicté un règlement de placements. Ce dernier prévoit des extensions aux possibilités de placements prévues aux art. 53 à 56a, al. 1 et 5, et 57, al. 2 et 3 de l'OPP2.

Les analyses effectuées par la Caisse avec le concours de différents spécialistes externes ont déterminé, de manière concluante, que la répartition des actifs était conforme aux buts de la Caisse.

## 6.3 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

### Principes retenus et explications sur la réserve de fluctuation de valeurs

La réserve de fluctuation de valeurs est globale. Elle tient compte de l'ensemble des placements, qui ne sont pas tous corrélés entre eux. Le principe de la diversification des actifs reste fondamental.

Le critère de la volatilité globale du portefeuille est retenu. Cette variabilité découle des volatilités spécifiques de chaque classe d'actifs, du poids de chaque véhicule de placements ainsi que des corrélations entre les diverses classes d'actifs.

L'allocation des actifs est révisée chaque année. L'objectif de la réserve de fluctuation de valeurs, compte tenu des risques encourus, de l'évolution des marchés et de leurs caractères anticycliques, est adapté en conséquence.

Les risques de pertes avérées ou connues liés à une action, un immeuble, un prêt ou tout autre placement n'entrent pas en ligne de compte. Ils font l'objet, le cas échéant, d'un correctif d'actif de la classe de placements concernée.

Compte tenu des expériences du passé, de l'allocation des actifs et de leur volatilité, l'objectif de la réserve de fluctuation de valeurs, fixé en pour-cent de l'ensemble des placements par le Conseil d'administration, est compris entre 5,70 % et 11,40 % (2012 : entre 5,69 % et 11,38 %).

### Objectif de la réserve de fluctuation de valeurs

	31.12.2013 CHF	31.12.2012 CHF	Variation CHF
<b>Total des placements</b>	<b>2'495'044'157</b>	<b>2'266'341'183</b>	
1 <sup>er</sup> palier	142'217'517	128'954'813	
2 <sup>e</sup> palier	284'435'034	257'909'627	<b>26'525'407</b>

Le résultat de l'exercice 2013 a été consacré à l'alimentation de la réserve de fluctuation de valeurs, ce après élimination du découvert figurant au bilan.

### Situation comptable de la réserve de fluctuation de valeurs

	31.12.2013 CHF	31.12.2012 CHF
<b>Réserve de fluctuation de valeurs</b>	<b>279'080'940</b>	<b>0</b>
Situation au 1 <sup>er</sup> janvier	0	0
Attribution (+) / prélèvement (-) de l'exercice	279'080'940	0

## 6.4 Présentation des placements par catégorie

Actif	31.12.2013 CHF	31.12.2012 CHF
<b>Placements</b>	<b>2'495'044'157</b>	<b>2'266'341'183</b>
<b>Liquidités et créances diverses à court et moyen terme</b>	<b>116'063'488</b>	<b>71'878'913</b>
Comptes bancaires	66'420'604	39'131'124
Placements collectifs marché monétaire	25'905'161	9'524'118
Débiteurs employeurs et assurés	19'303'536	19'887'568
Autres débiteurs	4'764'186	3'526'102
Correctif d'actif	-330'000	-190'000
<b>Obligations libellées en CHF</b>	<b>215'979'932</b>	<b>221'198'570</b>
Obligations non cotées	10'000'000	4'000'000
Placements collectifs	108'120'155	119'208'315
Prêts et crédits de construction aux corporations de droit public	97'859'775	97'990'253
Prêts divers	2	2
<b>Obligations libellées en monnaies étrangères</b>	<b>183'700'944</b>	<b>189'023'654</b>
Placements collectifs	183'700'944	189'023'654
<b>Actions de sociétés suisses</b>	<b>333'329'090</b>	<b>287'932'828</b>
Placements collectifs	332'671'742	287'275'480
Actions non cotées	657'348	657'348
<b>Actions de sociétés étrangères</b>	<b>395'325'048</b>	<b>352'395'933</b>
Placements collectifs	395'325'048	352'395'933
<b>Titres de gages immobiliers</b>	<b>223'710'746</b>	<b>221'457'778</b>
Créances hypothécaires	201'891'749	166'794'204
Crédits de construction	12'017'217	33'629'855
Placements collectifs	9'867'781	21'074'719
Correctif d'actif	-66'000	-41'000
<b>Immobilier suisse direct et indirect</b>	<b>572'752'117</b>	<b>550'438'956</b>
Immobilier direct	544'623'244	522'819'547
Investissements en cours	1'010'063	120'068
Terrains et projets en développement	2'661'373	2'728'244
Placements collectifs	25'554'975	25'820'636
Correctif d'actif	-1'097'538	-1'049'539
<b>Placements alternatifs</b>	<b>184'037'480</b>	<b>146'600'385</b>
<b>Placements privés</b>	<b>78'272'376</b>	<b>64'765'541</b>
<b>Obligations convertibles</b>	<b>88'933'199</b>	<b>69'289'800</b>
<b>Autres placements</b>	<b>94'690'869</b>	<b>91'358'824</b>
Immobilier indirect étranger (non coté)	28'607'125	20'643'940
Matières premières	37'588'518	42'603'834
Microfinance	28'495'226	28'111'051
<b>Couverture de change</b>	<b>8'248'869</b>	<b>0</b>

\* dont CHF 381'826 de cotisations ouvertes au 31 mars 2014

## 6.5 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Au 31 décembre, les postes d'instruments dérivés ouverts sur devises sont les suivants (en CHF):

	2013		2012	
	Valeur de remplacement nette	Volume net des contrats (vente)	Valeur de remplacement nette	Volume net des contrats (vente)
<b>Opérations à terme sur devises</b>	<b>2'506'806</b>	<b>141'056'594</b>	<b>54'878</b>	<b>16'378'997</b>
<b>Options sur devises</b>	<b>191'433</b>	<b>16'694'628</b>	<b>27'909</b>	<b>7'224'656</b>

Ces opérations sont effectuées en couverture partielle du risque de change découlant des placements. Les valeurs de remplacement nettes sont comptabilisées au bilan. En 2012, les opérations sur dérivés de la Caisse ne concernaient que les placements privés et figuraient sous cette rubrique de l'actif, les autres opérations de couverture étant effectuées par l'intermédiaire du fonds institutionnel. En 2013, l'ensemble des opérations de couverture du risque de change sont réalisées directement par la Caisse et figurent sur une rubrique distincte de l'allocation d'actif.

## 6.6 Valeurs de marché et co-contractants des titres en securities lending

Néant.

## 6.7 Engagements de versements complémentaires

	Engagements au 31.12.2013 en CHF	Engagements au 31.12.2012 en CHF
<b>Obligations libellées en CHF</b>	<b>1'404'000</b>	<b>ND</b>
<b>Prêts hypothécaires</b>	<b>1'171'643</b>	<b>ND</b>
<b>Crédits de construction</b>	<b>23'230'557</b>	<b>33'412'701</b>

Les montants ci-dessus représentent la part des crédits octroyés non encore décaissés.

<b>Immobilier suisse (placements collectifs)</b>	<b>1'750'000</b>	<b>1'750'000</b>
--	------------------	------------------

Les montants ci-dessus représentent les souscriptions non encore décaissées de la société en commandite de placements collectifs.

	Engagements en devises étrangères au 31.12.2013	au cours de	Engagements en CHF au 31.12.2013	Engagements en devises étrangères au 31.12.2012	au cours de	Engagements en CHF au 31.12.2012
<b>Placements privés</b>			<b>99'014'279</b>			<b>39'915'162</b>
a) en CHF	97'523'604	1.00000	97'523'604	961'635	1.00000	961'635
b) en EUR	206'297	1.22548	252'812	15'154'522	1.20680	18'288'477
c) en SEK	0	0.88935	0	91'628	0.14071	12'893
d) en USD	1'391'874	0.88935	1'237'863	22'562'033	0.91535	20'652'157
<b>Immobilier étranger</b>			<b>29'758'788</b>			<b>37'922'071</b>
a) en CHF	14'285'625	1.00000	14'285'625	17'100'000	1.00000	17'100'000
b) en EUR	4'485'774	1.22548	5'497'227	7'799'274	1.20680	9'412'164
c) en USD	11'217'109	0.88935	9'975'936	12'465'076	0.91535	11'409'907

Les souscriptions de fonds de placements n'interviennent qu'au fur et à mesure des investissements réalisés par les gestionnaires. Les sommes ci-dessus représentent les appels de fonds non effectués.

## 6.8 Explications du résultat net des placements

	2013 CHF	2012 CHF
<b>Liquidités, créances diverses à court et moyen terme</b>	<b>-169'745</b>	<b>1'833</b>
Produits	468'392	167'012
Charges	-5'644	-6'675
Gains et pertes	-251'550	-105'919
Plus- ou moins-values non réalisées	-126'746	-15'627
Variation du correctif d'actif	-140'000	30'000
Frais d'administration et de gestion	-90'957	-66'959
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-23'240	
<b>Obligations libellées en CHF</b>	<b>2'825'730</b>	<b>9'721'273</b>
Produits	4'733'832	4'912'204
Gains et pertes	907'729	4'114'092
Plus- ou moins-values non réalisées	-2'355'174	1'019'133
Frais d'administration et de gestion	-244'117	-324'156
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-216'540	
<b>Obligations libellées en monnaies étrangères</b>	<b>-5'539'847</b>	<b>18'828'800</b>
Produits	2'279'534	3'760'376
Gains et pertes	0	6'791'303
Plus- ou moins-values non réalisées	-6'649'842	9'006'299
Frais d'administration et de gestion	-225'411	-729'178
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-944'128	
<b>Actions de sociétés suisses</b>	<b>70'039'292</b>	<b>41'214'770</b>
Produits	5'373'003	4'321'587
Gains et pertes	4'189'557	0
Plus- ou moins-values non réalisées	61'862'131	37'237'161
Frais d'administration et de gestion	-430'343	-343'979
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-955'056	
<b>Actions de sociétés étrangères</b>	<b>62'456'970</b>	<b>30'123'494</b>
Produits	4'301'065	1'949'556
Gains et pertes	9'457'923	0
Plus- ou moins-values non réalisées	51'534'005	28'713'659
Frais d'administration et de gestion	-512'757	-539'720
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-2'323'265	
<b>Titres de gages immobiliers</b>	<b>4'180'237</b>	<b>4'236'129</b>
Produits	4'955'125	4'670'339
Gains et pertes	-48'924	0
Plus- ou moins-values non réalisées	-73'437	59'006
Variation du correctif d'actif	-25'000	9'000
Frais d'administration et de gestion	-594'407	-502'216
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-33'120	
<b>Sous-total</b>	<b>133'792'638</b>	<b>104'126'299</b>

## 6.8 Explications du résultat net des placements (suite)

	2013 CHF	2012 CHF
<b>Sous-total</b>	<b>133'792'638</b>	<b>104'126'299</b>
<b>Immobilier suisse direct et indirect</b>	<b>45'889'474</b>	<b>29'671'235</b>
Produits	38'165'349	38'066'207
Gains et pertes	626'278	107'431
Plus- ou moins-values non réalisées	19'274'601	3'163'750
Variation du correctif d'actif	-47'999	335'888
Frais d'entretien et autres charges	-9'058'230	-9'115'318
Frais d'administration et de gestion	-2'814'183	-2'886'724
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-256'341	
<b>Placements alternatifs</b>	<b>13'273'777</b>	<b>4'265'204</b>
Produits	66'836	63'121
Gains et pertes	6'126'148	-338'050
Plus- ou moins-values non réalisées	15'983'228	4'861'605
Frais d'administration et de gestion	-582'096	-321'473
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-8'320'339	
<b>Placements privés</b>	<b>5'654'890</b>	<b>3'920'465</b>
Produits	412'928	753'725
Gains et pertes	3'216'984	2'551'155
Plus- ou moins-values non réalisées	5'413'622	969'396
Frais d'administration et de gestion	-398'737	-353'811
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-2'989'907	
<b>Obligations convertibles</b>	<b>9'504'393</b>	<b>4'449'736</b>
Gains et pertes	777'049	75'096
Plus- ou moins-values non réalisées	9'432'917	4'518'641
Frais d'administration et de gestion	-159'714	-144'002
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-545'860	
<b>Autres placements</b>	<b>-5'607'567</b>	<b>-761'490</b>
Produits	926'631	240'176
Gains et pertes	39'262	-26'293
Plus- ou moins-values non réalisées	-3'910'822	-749'209
Frais d'administration et de gestion	-300'256	-226'164
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-2'362'383	
<b>Couverture de change</b>	<b>6'248'869</b>	<b>0</b>
Gains et pertes	1	0
Plus- ou moins-values non réalisées	6'248'868	0
<b>Résultat net sur placements</b>	<b>208'756'474</b>	<b>145'671'448</b>

\* dont CHF 19'046'315 découlant du changement de taux de capitalisation (voir point 4.2)

Les coûts de gestion de fortune ne figurant pas directement dans la comptabilité de la CIP sont mentionnés pour la première fois au compte de résultat 2013. Les données de l'exercice 2012 ne sont pas disponibles.

## 6.8 Explications du résultat net des placements (suite)

### Méthode de calcul de la performance

Pour le calcul de la performance, l'ensemble des revenus des éléments du bilan est pris en compte dans l'établissement du résultat. Les principaux éléments sont les intérêts encaissés et à recevoir, les dividendes, les revenus locatifs, les gains et les pertes réalisés ainsi que la variation de la valeur de marché des différents éléments du bilan (plus- ou moins-values non réalisées).

A ces revenus sont retranchés les frais afin d'obtenir le résultat final de l'exercice.

Les capitaux moyens investis sont calculés en pondérant les mouvements (augmentations ou diminutions des éléments du bilan) en fonction des dates d'opérations. Les plus- ou moins-values non réalisées n'entrent en compte qu'au 31 décembre.

Le taux de performance est obtenu en divisant le résultat final par les capitaux moyens investis.

La performance nette par catégorie de placements s'établit comme suit :

Eléments du bilan (Méthode hambourgeoise)	2013			2012		
	Capital moyen investi	Performance nette de la CIP		Capital moyen investi	Performance nette de la CIP	
	en CHF	en CHF	en %	en CHF	en CHF	en %
Liquidités, créances diverses à court et moyen terme	70'384'864	-169'745	-0.24	44'209'200	1'833	0.00
Obligations libellées en CHF	223'021'411	2'825'730	1.27	243'943'902	9'721'273	3.99
Obligations libellées en monnaies étrangères	189'358'034	-5'539'847	-2.93	254'047'640	18'828'800	7.41
Actions de sociétés suisses	281'949'823	70'039'292	24.84	238'579'773	41'214'770	17.28
Actions de sociétés étrangères	348'332'157	62'456'970	17.93	274'962'668	30'123'494	10.96
Titres de gages immobiliers	217'335'700	4'180'237	1.92	204'534'978	4'236'129	2.07
Immobilier suisse direct et indirect	552'203'723	45'889'474	8.31	545'140'905	29'671'235	5.44
Placements alternatifs	154'871'708	13'273'777	8.57	139'254'456	4'265'204	3.06
Placements privés	69'322'056	5'654'890	8.16	60'965'164	3'920'465	6.43
Obligations convertibles	70'485'122	9'504'393	13.48	42'091'409	4'449'736	10.57
Autres placements	97'069'664	-5'607'567	-5.78	59'703'223	-761'490	-1.28
Couverture de change	1'838'890	6'248'869	NS	ND	ND	ND
<b>Performance des placements</b>	<b>2'276'173'152</b>	<b>208'756'474</b>	<b>9.17</b>	<b>2'107'433'318</b>	<b>145'671'448</b>	<b>6.91</b>

ND : non disponible

NS : non significatif

## 6.9 Explications des frais de gestion de fortune

	31.12.2013 CHF
<b>Somme de tous les indicateurs de frais des placements collectifs comptabilisés dans le compte d'exploitation</b>	<b>25'323'157</b>
Frais d'administration et de gestion facturés	6'352'978
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	18'970'179
<b>Pourcentage des frais de gestion de fortune comptabilisés dans le compte d'exploitation par rapport à la totalité des placements transparents en matière de frais</b>	<b>1.01 %</b>
Total des frais de gestion de fortune	25'323'157
Total des placements transparents en matière de frais	2'495'044'157
<b>Taux de transparence en matière de frais (part en valeur des placements transparents en matière de frais par rapport au total des placements)</b>	<b>100.00 %</b>
Total des placements	2'495'044'157
Total des placements non transparents	0
<b>Présentation des placements pour lesquels les frais de gestion de la fortune ne peuvent pas être indiqués</b>	<b>0</b>

Dans le cadre de la réforme structurelle de la prévoyance professionnelle, l'art. 48a OPP2 a été complété en ce qui concerne l'indication des frais de gestion de la fortune des institutions de prévoyance.

Les institutions doivent saisir dans leur compte d'exploitation les frais qui ne leur sont pas facturés, mais qui sont déduits du rendement de la fortune des placements collectifs de capitaux.

Les frais de gestion de la fortune ont été indiqués pour l'ensemble des placements de la CIP au 31 décembre 2013.

## 7 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

### 7.1 Autres postes du bilan

Actif	2013 CHF	2012 CHF
<b>7.1.1 Compte de régularisation actif</b>	<b>497'769</b>	<b>562'538</b>
Intérêts courus	485'858	562'257
Autres comptes de régularisation	11'912	281

#### Passif

<b>7.1.2 Autres dettes</b>	<b>6'487'561</b>	<b>1'817'156</b>
Comptes en suspens (assurés actifs et pensionnés)	540'521	436'807
Autres créanciers	5'947'040	1'380'349

<b>7.1.3 Compte de régularisation passif</b>	<b>2'805'138</b>	<b>2'666'859</b>
Demi-annuités perçues d'avance sur créances hypothécaires	14'238	11'233
Loyers perçus d'avance	1'275'573	1'086'910
Autres comptes de régularisation	1'515'327	1'568'716

<b>7.1.4 Provisions non techniques</b>	<b>9'050'000</b>	<b>9'136'000</b>
Fonds de solidarité	8'975'000	8'975'000
Provisions pour risques	75'000	161'000

#### Répartition des provisions non techniques

##### Fonds de solidarité (art. 117 du Règlement)

La définition figure au point 3.3 de la présente annexe.

Le fond de solidarité a évolué de la façon suivante :

Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	8'975'000	8'975'000
Prestations versées (autres prestations réglementaires)	-46'810	-54'572
Attribution au taux technique (limitée aux dépenses nettes)	46'810	54'572
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>8'975'000</b>	<b>8'975'000</b>

##### Provision pour risques

Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	161'000	135'000
Variation de la provision	-86'000	26'000
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>75'000</b>	<b>161'000</b>

Cette provision concerne des procédures judiciaires en cours, voir point 9.4.

### 7.2 Autres postes du compte d'exploitation

Charges	2013 CHF	2012 CHF
<b>7.2.1 Autres prestations réglementaires</b>	<b>5'989'801</b>	<b>5'750'961</b>
Suppléments temporaires	5'942'990	5'696'389
Prestations au fonds de solidarité	46'810	54'572
<b>Prestations du fonds de solidarité</b>	<b>46'810</b>	<b>54'572</b>
Prestations mensuelles	44'491	43'461
Allocations uniques	2'319	11'111

## 7.2 Autres postes du compte d'exploitation (suite)

	2013 CHF	2012 CHF
<b>7.2.2 Prestations de sortie</b>	<b>66'885'862</b>	<b>57'944'244</b>
Prestations de libre passage en cas de sortie :		
– 2013 : 1'225 assurés (2012 : 1'053) ont démissionné sans avoir droit à une pension	59'181'932	46'126'965
Versements anticipés pour la propriété du logement et le divorce :		
– 2013 : 75 (2012 : 109) pour l'accession à la propriété	4'735'467	9'026'036
– 2013 : 37 (2012 : 34) à la suite d'un divorce	2'968'463	2'791'243
<b>7.2.3 Frais d'administration</b>	<b>4'176'528</b>	<b>3'938'099</b>
<b>Coûts de l'administration générale</b>	<b>4'036'567</b>	<b>3'788'963</b>
Conseil d'administration et Assemblée des délégués	212'362	189'992
Frais d'examens médicaux	20'701	16'378
Expertises, travaux techniques et divers	205'344	236'651 <sup>1)</sup>
Frais de gestion des dossiers	3'598'160	3'345'942
<b>Honoraires de l'organe de révision et de l'expert en matière de prévoyance professionnelle</b>	<b>105'548</b> <sup>1)</sup>	<b>123'732</b> <sup>1)</sup>
<b>Emoluments des autorités de surveillance</b>	<b>34'413</b>	<b>25'404</b>
<sup>1)</sup> dont frais externes liés à l'analyse des mesures structurelles	212'787	268'153

Les frais de gestion de fortune sont présentés dans le cadre du résultat des placements (voir points 6.8 et 6.9).

La Caisse ne supporte pas de frais de courtage ni de frais de marketing et de publicité.

<b>Total des frais d'administration</b>	<b>4'176'528</b>	<b>3'938'099</b>
Nombre d'assurés actifs / pensionnés au 01.01.2013 / 2014	16'845	16'280
<b>Frais d'administration en CHF par assuré actif / pensionné</b>	<b>248</b>	<b>242</b>
Traitements cotisants	652'429'816	624'795'185
<b>Frais d'administration en % des traitements cotisants</b>	<b>0.640 %</b>	<b>0.630 %</b>
Frais externes pour mesures structurelles	0.033 %	0.035 %
Autres frais	0.608 %	0.595 %

## 8 Demandes de l'autorité de surveillance

Conformément aux dispositions légales, les comptes 2012 ont été adressés à l'Autorité de surveillance.

D'autres demandes de l'Autorité de surveillance sont en cours d'étude ou ont donné lieu à une réponse circonstanciée.

## 9 Autres informations relatives à la situation financière

### 9.1 Découvert / explication des mesures prises (art. 44 OPP2)

Au 31 décembre 2012, le taux de capitalisation calculé par la Caisse s'établissait à 69,95 %. Les anciens Statuts de la CIP (art. 139 al. 3) fixaient le taux de couverture minimum à 70 %.

D'autre part, à l'instar d'autres caisses de pension de corporations de droit public, la CIP doit se conformer à la nouvelle exigence posée par le droit fédéral et atteindre un taux de couverture de 80 % en 2052.

La caisse a procédé à une révision de son financement et de son plan de prévoyance, ainsi qu'à une adaptation des bases techniques utilisées.

Ainsi, en date du 13 juin 2013, l'Assemblée des délégués de la Caisse s'est prononcée en faveur de la révision des Statuts.

En date du 24 octobre 2013, l'Autorité de surveillance a approuvé la poursuite de la gestion de la Caisse selon le système de la capitalisation partielle.

Les nouveaux Statuts sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Au 31 décembre 2013, la Caisse ne présente pas de découvert (voir 5.9.4).

### 9.2 Mise en gage d'actifs

Les cédules hypothécaires grevant notre parc immobilier sont déposées au siège de l'institution. Elles sont toutes à la libre disposition de la CIP.

### 9.3 Responsabilité solidaire et cautionnements

Néant.

### 9.4 Procédures judiciaires en cours

En droit du bail, diverses procédures usuelles opposant la CIP à des locataires d'immeubles propriété de celle-ci sont pendantes. De plus, quelques contestations ponctuelles, relatives le plus souvent au versement de prestations de retraite ou d'invalidité, opposent des affiliés à la CIP. En outre, la Caisse participe à une procédure en relation avec un sinistre survenu dans le domaine immobilier. Toutes ces procédures n'ont pas d'influence sur l'équilibre financier de la CIP.

## 10 Événements postérieurs à la date du bilan

Néant.

## Attestation de l'expert de la Caisse



---

**Caisse Intercommunale de Pensions (CIP)**  
**Attestation de l'expert agréé en**  
**prévoyance professionnelle (art. 52e al. 1 LPP)**

---

La Caisse Intercommunale de Pensions (CIP) est une institution de prévoyance enregistrée au sens de la LPP, qui applique un système financier mixte (art. 38 des statuts). Compte tenu de son statut d'institution de prévoyance de droit public, de la garantie accordée par l'employeur (art. 43 des statuts) et du plan de financement élaboré conformément aux dispositions fédérales sur le financement des institutions de prévoyance de corporations de droit public (art 72a et suivants LPP), l'autorité de surveillance a approuvé la poursuite de la gestion de la Caisse en capitalisation partielle.

Au 31 décembre 2013, le degré de couverture selon l'article 44 OPP2 se situe à 68,8 %. Le degré de couverture des assurés actifs s'établit quant à lui à 38,5 % à la même date. Les engagements envers les rentiers sont donc intégralement couverts. Le plan de financement prévoit l'atteinte d'un degré de couverture minimal de 61 % à fin 2013 et la satisfaction du degré de couverture initial des actifs de 21,5 %. A fin 2013, la situation financière de la Caisse respecte le plan de financement. En 2013, la Caisse a pu constituer une réserve de fluctuation de valeurs à hauteur de 279,1 millions, ce qui représente 98 % de son objectif.

Nous relevons que, conformément à nos recommandations, la Caisse :

- a adopté de nouvelles bases techniques en 2013 (passage aux tables VZ 2010 (P2012)) ;
- a abaissé son taux d'intérêt technique d'un quart de point à 3,25 % ;
- a adapté son plan de prévoyance, son financement et ses règlements afin de satisfaire aux nouvelles dispositions fédérales en matière de financement.

Nous relevons aussi que les engagements de prévoyance de la Caisse ont été évalués et validés par nos soins sur la base du nouveau plan de prévoyance. Le basculement des assurés actifs dans ce nouveau plan a été réalisé par les services de la Caisse et n'a pas fait l'objet d'une validation de notre part.

Nous sommes finalement en mesure de confirmer les éléments suivants au 31 décembre 2013 :

- Le degré de couverture se situe à 68,8 % et le degré de couverture des actifs à 38,5 %. Le plan de financement est donc satisfait. La réserve de fluctuation de valeurs atteint 98 % de sa valeur-cible.
- Les provisions techniques sont conformes au règlement actuariel et totalement constituées.
- Les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement ont adaptées aux dispositions légales dans les délais impartis. Ce plan de a été approuvé par l'Assemblée des délégués ainsi que par l'Autorité de surveillance LPP.

**STEPHANE RIESEN**  
Directeur  
Expert agréé LPP

**CHRISTOPHE NORMAND**  
Mandataire commercial  
Actuaire ASA

Lausanne, le 23 avril 2014.

## Rapport de l'organe de contrôle



Tél. 021 310 23 23  
Fax 021 310 23 24  
www.bdo.ch

BDO SA  
Biopôle - Epalinges  
Case postale 7690  
1002 Lausanne

### **Rapport de l'organe de révision au Conseil d'administration de la**

#### **Caisse intercommunale de pensions, Lausanne**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Caisse intercommunale de pensions, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013.

#### *Responsabilité du Conseil d'administration*

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux règlements, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

#### *Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle*

Le Conseil d'administration désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si la Caisse offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

#### *Responsabilité de l'organe de révision*

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions légales et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit de façon à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

#### *Opinion d'audit*

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2013 sont conformes à la loi fédérale suisse sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité, aux statuts du 13 juin 2013 de la Caisse intercommunale de pensions, aux statuts de 1988 et leurs modifications ultérieures de la Caisse intercommunale de pensions ainsi qu'aux règlements.

## Rapport de l'organe de contrôle



Précisons que les capitaux de prévoyance et provisions techniques au 31 décembre 2013 ont été déterminés sur la base du Règlement de prévoyance de la Caisse intercommunale de pensions du 4 juillet 2013 en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2014. Ceci implique une augmentation de CHF 248'536'958 des capitaux de prévoyance et provisions techniques par rapport à ceux qui figureraient au bilan s'ils avaient été calculés selon le Règlement de prévoyance de la Caisse intercommunale de pensions du 22 août 1979 en vigueur au 31 décembre 2013 (cf. point 5.8 de l'annexe aux comptes "Modification des bases et hypothèses techniques").

### Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales relatives à l'agrément (art. 52b LPP) et à l'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil d'administration répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse LPP étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les opérations avec des personnes proches qui nous ont été annoncées garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Lausanne, le 10 avril 2014

BDO SA

René-Marc Blaser

Expert-réviseur agréé

Jean-Frédéric Braillard

Expert-réviseur agréé  
Auditeur responsable

Annexes

Comptes annuels

## Rapport de la Commission des comptes

**RAPPORT DE LA COMMISSION DES COMPTES**

La Commission des comptes de l'exercice 2013 est composée des délégués des communes de Renens, Rolle, Romanel-sur-Lausanne, Saint-Légier la Chiésaz. Elle s'est réunie pour la dernière fois le 10 avril 2014.

Après avoir pris connaissance du projet de rapport de la Fiduciaire BDO SA et des commentaires qu'il contient, la Commission a examiné les éléments du bilan, du compte d'exploitation et de l'annexe dans la version du 10 avril 2014. Les explications qui lui ont été données lui ont permis de se forger une opinion favorable sur les documents présentés.

La Commission a également examiné le mode de présentation des comptes annuels découlant des dispositions de la norme Swiss GAAP RPC 26. Elle a obtenu tous les renseignements qui étaient susceptibles de l'intéresser.

En conclusion de son rapport, la Commission propose au Conseil d'administration :

- a) d'approuver les comptes de l'exercice 2013 tels qu'ils sont présentés ;
- b) de la libérer de son mandat.

Lausanne, le 10 avril 2014

Le délégué de la Commune de Renens

Mme Myriam Romano

Le délégué de la Commune de Rolle

M. Rocco Giugno

Le délégué de la Commune de Romanel-sur-Lausanne

M. Edgar Schiesser

Le délégué de la Commune de Saint-Légier la Chiésaz

M. Stéphane Roulet



## Inventaires

### Liste des immeubles par district

#### Aigle

##### Aigle

- Evian 27
- Evian 29

##### Villeneuve

- Remparts 14

##### Rennaz

- Riviera, centre commercial (participation)

#### Broye – Vully

##### Moudon

- Cerjat 9
- Cerjat 11
- Hôpital 2 (anciennement Montillet 8)

##### Payerne

- Bellevue-Riollaz 1
- Grandes Rayes 43
- Mont-Tendre 26-32
- Stade 11
- Stade 33-35-37
- Yverdon 59-59bis

#### Gros-de-Vaud

##### Echallens

- Praz-Palud 2A-B-C

#### Jura – Nord vaudois

##### Chavornay

- Cité 11
- Jura 26A-B / 28

##### Le Sentier

- Amoureux 32

##### Orbe

- Covets 15
- Poste 3
- Suchet 4A-B

##### Vallorbe

- Lausanne 53
- Ruchonnet 23-25-27
- Tercasset 26-28

#### Yverdon-les-Bains

- Cheminet 41
- Général-Guisan 5-7
- Haldimand 19A
- J.-A. Venel 1
- J.-A. Venel 3
- Levant 10
- Neuchâtel 37
- Neuchâtel 39
- Orbe 63
- Prairie 3bis
- Uttins 10

#### Yvonand

- Tannerie 1

#### Lausanne

##### Epalinges

- Croix-Blanche 3-5-17-25
- Croix-Blanche 7-9, 19-21 et 47-49
- Croix-Blanche 11-13-15 et 51-53
- Croix-Blanche 23

##### Lausanne

- Alpes 2
- Alpes 2bis
- Bois-de-la-Fontaine 9
- Cour 7-9
- Métropole, centre commercial (participation)
- Montoie 39-41
- Vermont 4

##### Romanel/Lausanne

- Covatannaz 6
- Orio 6/Cousson 3

#### Lavaux – Oron

##### Cully

- Colombaires 61
- Grandvaux 28

##### Oron-la-Ville

- Lausanne 13

##### Pully

- Pallin 35-35A

#### Morges

##### Cossonay

- Laurelles 1-3-5
- Prés-du-Dimanche 16

##### Denges

- Plaine 8

##### La Sarraz

- Levant 17-19-21-23-25-27

##### Morges

- Delay 7
- Delay 11
- Pont-Neuf 1

##### Tolochenaz

- Saux 2A-B-C

#### Nyon

##### Gland

- Aubépines 14-16-18

##### Mont-sur-Rolle

- Fauvette 1

##### Nyon

- Eysins 34
- Eysins 36
- Eysins 38
- Eysins 40
- Tattes-d'Oie 93-95

##### Rolle

- Général-Guisan 22-24
- Général-Guisan 86

#### Ouest lausannois

##### Bussigny

- Gare 4-6
- Industrie 2-4
- Industrie 8-10

##### Ecublens

- Croset 16A-B
- Forêt 2 et 6

##### Prilly

- Chasseur 40
- Chasseur 42
- Métiers 1

#### Renens

- Baumettes 72-84
- Lac 18
- Lac 20-22
- Sentier de la Gare 6-8
- Sentier de la Gare 10

#### Riviera – Pays-d'Enhaut

##### Montreux (Chernex)

- Chaulin 14-16-18
- Chaulin 20

##### Montreux (Clarens)

- Baugy 10-12-14
- Brayères 7-9
- Brayères 11-13

##### La Tour-de-Peilz

- Bel-Air 101-103
- Chailly 22

##### St-Légier

- Malavernaz 7

##### Vevey

- Nord 2/Reller 2-4
- Rousseau 5
- Vert 43-45

#### Autre canton

##### Genève – Meyrin

- ICC, centre administratif (participation)

## Liste des employeurs – communes, services et institutions

affiliés au sens de l'art. 5 des Statuts avec l'effectif des assurés et des pensionnés au 1<sup>er</sup> janvier 2014

N = Nouvel employeur

\* = Employeur versant des allocations de renchérissement directement aux pensionnés

\*\* = Employeur versant des allocations de renchérissement aux pensionnés par l'intermédiaire de la CIP

N° de l'employeur	Année d'affiliation		Effectifs des	
			assurés	pensionnés
284	2005	Aclens	3	0
48	1963	AFIRO, Lausanne	52	17
501	1925	Aigle	66	69
74	1970	Allaman	3	3
3	1957	Apples	11	4
52	1976	Arnex-sur-Orbe	2	1
183	1987	Arrondissement scolaire d'Echallens	0	1
216	1992	Arsco S.A., Coppet	17	2
286	2005	Asiege - Granges-Marnand	0	0
209	1991	Assens	5	1
248	1999	Association à buts multiples des communes de la région de Grandson	2	1
236	1994	Association broyarde pour la promotion de la santé et le maintien à domicile, Payerne	184	28
34	1969	Association d'entraide familiale Blonay-St-Légier	0	0
307	2009	Association de la région Cossonay-Aubonne-Morges, (ARCAM)	6	0
330	2012	Association de la région d'action sociale Jura-Nord Vaudois (ARAS JUNOVA)	203	9
208	1991	Association de parents pour la petite enfance « Garderie Domino », Ecublens	35	1
336	2012	Association des Polices du Chablais	57	0
116	1968	Association des propriétaires forestiers du triage de Molondin	1	1
212	1991	Association des propriétaires forestiers du triage du Sauteruz	1	2
301	2008	Association des propriétaires forestiers du triage Yverdon-Yvonand	4	2
270	2002	Association des réseaux de soins de la Côte, Rolle	0	0
341	2013	Association du réseau d'accueil de jour de Bussigny-Villars-Ste-Croix (BussiVillaJe)	21	0
332	2012	Association intercommunale AJERCO, réseau enfance Cossonay et région	52	1
152	1979	Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Côte (APEC), Gland	4	1
255	1999	Association intercommunale du bâtiment scolaire de Poliez-Pittet	1	0
202	1991	Association intercommunale du groupement et de l'arrondissement scolaires de Grandson	0	0
315	2010	Association intercommunale du réseau pour l'accueil de jour des enfants de Terre Sainte (AJET)	66	2
333	2012	Association intercommunale du SIS Morget	6	0
316	2008	Association intercommunale enfance et école Asse et Boiron (AEE)	22	0
38	1977	Association intercommunale Lucens-Moudon	3	3
337	2012	Association intercommunale «Police Région Morges» (PRM)	68	3
313	2009	Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées Chexbres-Puidoux-Rivaz St-Saphorin/Lavaux, ACPRS	1	0
121	1971	Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées Cossonay-Penthalaz-Penthalaz	2	1
124	1972	Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région morgienne ERM	10	11
176	1986	Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de Rolle et environs	2	0
85	1972	Association intercommunale pour l'incinération des produits carnés, Payerne	0	0
339	2012	Association intercommunale pour la distribution d'eau potable de la région de Rolle et environs (SIDERE)	5	0
274	2002	Association intercommunale scolaire d'Aubonne, Gimel et Etoy (ASSAGIE)	6	0
163	1982	Association intercommunale triage forestier du Suchet	3	0
310	2009	Association «Les P'tits Bonshommes», garderie-jardin d'enfants, Romanel	4	0
319	2011	Association Police Lavaux (APOL)	43	0
229	2010	Association pour l'aide, les soins à domicile et la prévention de l'Est vaudois, ASANTE SANA	523	185
238	1994	Association pour la prévention et le maintien à domicile dans l'Ouest lausannois, Renens	194	68
232	1994	Association pour la promotion de la santé et le maintien à domicile Couronne lausannoise	489	110
272	2002	Association pour la régionalisation de l'action sociale Est Lausannois-Oron-Lavaux, Pully	36	7
225	1993	Association pour la santé, la prévention et le maintien à domicile des districts de Cossonay, Orbe, Vallée de Joux et Yverdon	571	155
268	2002	Association régionale d'action sociale Broye-Vully, Payerne	65	4
240	1997	Association régionale pour l'action sociale dans l'ouest lausannois, (ARASOL)	63	8
249	1999	Association régionale pour l'Action Sociale dans la région RAS Prilly-Echallens, ARASPE	50	5
257	1999	Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne, (ARASMA)	73	9
287	2005	Association régionale pour l'action sociale « région Nyon-Rolle »	51	8
226	1991	Association régionale pour le développement du district d'Aigle (AigleRégion)	5	2
156	1981	Association scolaire de Terre Sainte, ASCOT	3	5
340	2012	Association scolaire et parascolaire intercommunale de Rolle et environs (ASPAIRE)	2	0
180	1987	Association scolaire intercommunale Apples-Bière et environs (ASIABE)	2	1
306	2009	Association scolaire intercommunale de Cossonay-Penthalaz, (ASICOPE)	3	0
335	2012	Association scolaire intercommunale de Cugy et environs (ASICE)	4	0
N344	2013	Association scolaire intercommunale de La Saraz-environs et Veyron-Venoge	1	0
243	1998	Association scolaire intercommunale du district d'Avenches, (ASIA)	2	2
147	1978	Association scolaire intercommunale du Jorat (ASIJ)	7	2
			3'115	735

N° de l'employeur	Année d'affiliation		Effectifs des	
			assurés	pensionnés
			3'115	735
299	2008	Association sécurité Riviera, Vevey	210	30
303	2008	Association « sécurité dans l'Ouest Lausannois » - Polouest	135	7
331	2012	Association «Sécurité Est Lausannois, Pully	55	8
280	2004	Association suisse du Multimédia - Swissmedia, Vevey	2	0
266	2001	Association « réseau de la communauté sanitaire de la région lausannoise » ARCOS, Lausanne	59	6
91	2010	Association vaudoise d'aide et de soins à domicile, AVASAD	6	10
264	2001	Association vaudoise du diabète, Le Mont-sur-Lausanne	9	1
5	1924	Aubonne	51	26
104	1931	Avenches	34	19
115	1968	Ballaigues	8	4
6	1945	Baulmes	7	4
154	1980	Bavois	5	2
7	1951	Begnins	10	5
8	1963	Belmont-sur-Lausanne	34	15
9	1961	Berolle	0	1
305	2008	Bettens	3	0
304	2008	Bioley-Orjulaz	2	0
510	1945	Blonay	52	36
338	2013	Bogis-Bossey	4	0
205	1991	Boussens	5	0
327	2012	Bourg-en-Lavaux	42	37
259	2000	Bournens	5	1
11	1962	Bretigny-sur-Morrens	3	2
98	1970	Buchillon	6	4
288	2006	Bullet	8	1
120	1971	Bursinel	3	0
96	1966	Bursins	4	1
513	1951	Bussigny-près-Lausanne	75	47
206	1989	Carrouge	6	4
148	1978	Centrale des forêts du Cercle de Cully	3	1
254	1999	Centre d'éducation permanente pour la fonction publique	11	0
247	1999	Centre de loisirs pour aînés « L'Escale »	5	4
168	1983	Centre thermal, Yverdon-les-Bains	9	6
107	1967	Chardonne	13	10
81	1964	Château-d'Oex	33	23
141	1976	Chavannes-de-Bogis	6	3
188	1988	Chavannes-des-Bois	4	1
12	1971	Chavannes-sur-Moudon	0	1
514	1928	Chavannes-près-Renens	68	42
15	1958	Chavornay	26	12
516	1963	Cheseaux-sur-Lausanne	28	19
517	1951	Chexbres	13	16
130	1973	Colonie de vacances, Lutry	0	0
87	1964	Commugny	11	6
187	1988	Coopération-Service, entraide familiale vaudoise, Lausanne	1	2
103	1966	Coppet	30	7
73	1970	Corcelles-le-Jorat	4	2
112	1968	Corcelles-près-Payerne	8	5
518	1934	Corseaux	13	9
551	1969	Corsier	32	14**
19	1935	Cossonay	30	20
106	1974	Crans-près-Céligny	12	3
520	1945	Crissier	63	45
95	1966	Cugy	18	10
22	1959	Daillens	10	2
201	1989	Denens	3	0
62	1980	Duillier	6	2
190	1988	Dully	4	2
23	1949	Echallens	57	37
111	1967	Echandens	11	8
322	2011	Echichens	13	2
64	1964	Ecole d'études sociales et pédagogiques, Lausanne	149	70
24	1932	Ecublens	108	63
77	1970	Ensemble hospitalier de la Côte, hôpital de Morges	22	31
283	2005	Entraide familiale vaudoise, Lausanne	2	0
25	1957	Epalinges	73	32
318	2010	Essert-Pittet	1	0
94	1966	Essertines-sur-Rolle	4	1
			4'862	1'517

N° de l'employeur	Année d'affiliation		Effectifs des	
			assurés	pensionnés
			4'862	1'517
20	1969	Etablissement hospitalier du Nord Vaudois	5	38
269	2001	Etablissement scolaire d'Yvonand & environs	0	0
189	1988	Etablissement scolaire de Gland	0	1
221	1992	Etablissement scolaire du plateau du Jorat, Thierrens	1	0
97	1966	Etoy	11	9
167	1983	Eysins	4	0
134	1974	Faoug	6	1
291	2006	Ferlens	1	1
63	1970	Fondation « Cités Val fleuri et Val paisible », Lausanne	3	0
289	2006	Fondation de la saison culturelle de Montreux	3	0
215	1992	Fondation des arts et spectacles, Vevey	11	5
234	1994	Fondation de La Côte pour l'aide et les soins à domicile et la prévention, Morges	513	134
300	2008	Fondation du balcon du Jura pour l'encadrement des élèves de l'Ecole des métiers de Sainte-Croix	4	0
223	1992	Fondation du centre de formation et de développement « Virgile », Vevey	7	1
218	1992	Fondation des Acacias, Prilly	36	3
194	1989	Fondation du centre pluridisciplinaire d'oncologie, Lausanne	90	9
276	2002	Fondation du Château de Chillon, Veytaux	19	0
169	1986	Fondation du Midi, Nyon	0	3
71	1970	Fondation la Solidarité - Service Social Familial, Lausanne	0	1
184	1987	Fondation Mérine, Moudon	55	8
296	2007	Fondation pour l'accueil de jour des enfants, Lausanne	3	1
258	2000	Fondation pour le dépistage du cancer du sein - Morges	9	4
173	1985	Fondation Profa, Lausanne	112	27
219	1992	Fondation Soins Lausanne	558	263
237	1994	Fondation universitaire romande de santé au travail, Lausanne	36	3
136	1985	Fondation vaudoise de probation, Lausanne	36	14
46	1978	Forel (Lavaux)	13	6
27	1951	Founex	16	5
28	1963	Froideville	11	3
133	1974	Gilly	5	1
159	1982	Gimel	14	8
137	1974	Gingins	7	6
585	1964	Gland	97	31
165	1982	Gollion	3	2
529	1924	Grandson	25	17
290	2006	Grens	1	0
308	2009	Groupement forestier d'Apples	1	0
314	2009	Groupement forestier d'exploitation forestière intercantonal de la Broye FR/VD (GEFIB)	6	0
298	2010	Groupement forestier de la Menthue	1	0
309	2009	Groupement forestier de la Veveyse	1	0
265	2001	Groupement forestier du Mollendruz	1	0
297	2007	Groupement forestier Jorat-Moudon	2	0
334	2012	Groupement forestier Leysin-Les Ormonts	7	0
317	2010	Groupement forestier Payerne-Avenches	7	0
277	2003	Haute école de théâtre de Suisse romande HETSR, Lausanne	15	0
31	1960	Hermenches	0	0
135	1974	Hôpital de Lavaux, Cully	1	2
79	1964	Hôpital de Nyon	1	14
171	1984	Hôpital intercantonal de la Broye, EMS Les Cerisiers, Payerne	2	1
92	1956	Hôpital intercantonal de la Broye, site de Payerne	5	19
N345	2014	Hôpital Riviera-Chablais, Vaud Valais	5	33
93	1974	Institution de Lavigny	56	65**
320	2011	Jorat-Menthue	8	2
33	1962	Jouxten-Mézery	6	2
123	1972	Juriens	2	1
292	2006	La Chauv	2	0
4	1938	La Forestière (AFV-BV)	10	13
65	1970	La Sarraz	16	9
534	1924	La Tour-de-Peilz	104	97**
222	1992	Lausanne Région	7	0
35	1951	Lavey-Morcles	6	2
536	1946	Le Chenit	42	37
37	1945	Le Lieu	12	4
538	1961	Le Mont-sur-Lausanne	49	36
39	1932	Leysin	36	34
29	1974	Ligues de la santé, Lausanne	121	23
192	1989	Ligue vaudoise contre le cancer, Lausanne	26	15
40	1963	L'Isle	7	4
			7'142	2'535

N° de l'employeur	Année d'affiliation		Effectifs des	
			assurés	pensionnés
			7'142	2'535
41	1947	Lonay	12	7
158	1982	Longirod	3	1
42	1938	Lucens	24	19
182	1987	Lussy-sur-Morges	3	2
543	1930	Lutry	80	47*
72	1970	Maison de retraite de Coppet	0	0
200	1990	Method	3	0
125	1973	Mex	1	2
44	1955	Mézières	8	5
139	1975	Mies	15	5
293	2007	Moiry	4	0
145	1977	Molondin	1	0
118	1971	Mont-la-Ville	0	1
343	2013	Montanaire	10	4
214	1992	Montcherand	1	0
217	1992	Montilliez	6	1
45	1960	Montpreveyres	3	2
546	1924	Montreux	357	251**
47	1956	Montricher	0	1
83	1964	Mont-sur-Rolle	10	11
548	1924	Morges	264	181
109	1967	Morrens	5	3
49	1938	Moudon	31	28**
82	1964	Nyon	407	243**
140	1976	Office du tourisme du canton de Vaud, Lausanne	25	9
179	1986	Office du tourisme, Payerne	0	1
51	1940	Ollon	75	58
552	1924	Orbe	58	55
263	2001	Organisation régionale de la protection civile de Lausanne-Ouest	7	2
50	1962	Organisation romande pour l'intégration et la formation professionnelle (Orif)	297	50
241	1998	Organisme régional de la protection civile du Gros-de-Vaud, Echallens	3	0
550	1969	Ormont-Dessous	16	11
90	1965	Ormont-Dessus	22	13
329	2012	Oron	37	10
253	1999	ORPC du district de Nyon	6	4
131	1973	Pailly	4	3
100	1966	Paudex	8	5
553	1924	Payerne	85	79*
54	1949	Penthalaz	21	11
55	1963	Penthaz	8	3
220	1992	Poliez-Pittet	3	1
164	1982	Pompaples	5	2
199	1990	Prangins	26	8
598	1966	Préverenges	41	18
56	1927	Prilly	106	103**
10	1969	Pro Senectute Vaud, Lausanne	73	65
273	2002	Protection civile région Morges	6	4
57	1941	Puidoux	16	10
558	1924	Pully	228	204**
559	1924	Renens	241	123**
36	1984	Rennaz	5	3
16	1977	Résidence Grande-Fontaine, Bex	3	6
560	1945	Rivaz	1	1
99	1966	Roche	8	7
561	1924	Rolle	62	45
302	2009	Romainmôtier-Envy	3	0
593	1966	Romanel-sur-Lausanne	22	12
244	1998	Saint-Barthélémy	2	0
117	1969	Saint-Cergue	11	10
563	1942	Sainte-Croix	49	54
502	1966	Saint-Légier - La Chiésaz	38	21
312	2009	Saint-Oyens	3	0
565	1938	Saint-Prex	41	29
66	1957	Saint-Saphorin (Lavaux)	3	3
67	1963	Saint-Sulpice	24	18
282	2005	Savigny	29	8
166	1982	Service forestier intercommunal de la Venoge	2	0
			10'113	4'418

N° de l'employeur	Année d'affiliation		Effectifs des	
			assurés	pensionnés
			10'113	4'418
68	1924	Service intercommunal de gestion, Vevey	99	86**
142	1976	Services industriels de Terre Sainte et environs, Founex	7	1
84	1964	Service intercommunal de l'électricité S.A., Renens	52	25**
275	2002	Service intercommunal d'épuration des eaux, Mézières et environs	0	1
328	2012	Servion	12	7
146	1977	Société coopérative d'habitation de Renens et agglomération	6	2
13	1974	Société coopérative piscine et camping, Payerne	2	0
17	1969	Société coopérative de la piscine de Renens	2	0
69	1950	Société électrique de la Vallée de Joux S.A., L'Orient	62	26
195	1989	Société vaudoise pour la création de logements à loyers modérés, Lausanne	2	2
323	2011	Suscévaz	1	0
21	1978	Sullens	4	2
132	1973	Tolochenaz	8	1
213	1991	Treycovagnes	1	0
285	2005	Triage des Auges	1	0
227	1993	Triage des Grands Bois, Oulens	1	0
230	1993	Triage forestier de Bullet	0	0
185	1987	Triage forestier des communes de l'Isle, Cuarnens et de La Coudre	1	0
128	1973	Triage forestier du Nozon, Arnex-sur-Orbe	1	1
60	1965	Triage forestier intercommunal de Champvent	0	1
204	1991	Triage forestier intercommunal de Le Vaud	1	0
59	1963	Triage forestier intercommunal de St-Cierges	1	0
181	1987	Triage forestier intercommunal du Sepey-Martine-Mauremont	1	0
281	2004	Triage forestier intercommunal Mèbre-Talent	1	0
250	1999	TVT Services SA, Renens	15	2
203	1991	Union des communes vaudoises, Pully	6	5
321	2011	Valbroye	19	11
571	1924	Vallorbe	42	35*
43	1969	Valorsa S.A., Renens	15	16
294	2007	Vaux-sur-Morges	1	0
572	1924	Vevey	417	254**
573	1927	Veytaux	10	8
574	1954	Villeneuve	46	39
105	1967	Vufflens-la-Ville	6	5
75	1958	Vulliens	2	2
76	1956	Yens	25	12
577	1924	Yverdon-les-Bains	447	311*
578	1952	Yvonand	24	11
126	1973	Yvorne	8	4
900	2005	Etacom (personnel de l'Etat de Vaud)	4	33
0		Membres libres (art. 148 des anciens Statuts)	0	16
		Employeurs sortis (art. 7 des Statuts)	0	42
<b>Totaux</b>			<b>11'466</b>	<b>5'379</b>
<b>302</b>	<b>communes, services et institutions d'utilité publique</b>			

Ordre du jour de l'Assemblée annuelle des délégués

# Jeudi 12 juin 2014

à 15 heures

## Grande Salle de Lucens

Ordre du jour :

1. Liste de présence
2. Procès-verbal de la précédente Assemblée des délégués
3. Rapport d'activité du Conseil d'administration
4. Comptes annuels
5. Rapport de l'organe de révision
6. Exposé sur un sujet d'actualité lié à la prévoyance professionnelle
7. Propositions individuelles (seront mises en discussion les propositions qui seront adressées par écrit au Conseil quinze jours au moins avant la séance, article 32 des Statuts)

**Une collation sera servie à l'issue de l'Assemblée**



# Pour la prévoyance de votre personnel

Depuis 90 ans, la CIP assure les collaborateurs des communes, services et institutions d'utilité publique du canton de Vaud pour la prévoyance professionnelle.

Elle offre un plan de prévoyance attractif et une retraite à la carte.

Avec 16'800 assurés, une fortune de 2,4 milliards de francs et un parc immobilier abritant près de 1900 appartements, elle figure parmi les principales caisses de pensions publiques de Suisse romande.

**Contactez-nous : 021 348 21 11**  
**[www.cipvd.ch](http://www.cipvd.ch)**

Gérée par  Retraites  
Populaires

**cip** caisse  
intercommunale  
de pensions